



SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Date d'envoi de la convocation : 5 Avril 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 160
Nombre de votants : 191
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Nicolas POISSON

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 11 Avril**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna (jusqu'à son départ à 20h26), ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à son départ à 20h), BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (jusqu'à son départ à 20h), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 21h25), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève (jusqu'à son départ à 20h), GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOUREMAN Paul (jusqu'à son départ à 20h30), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à son départ à 21h42), LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LAINE Muriel suppléante de LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ à 20h34), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 21h30), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, PICOT André suppléant de MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à son départ à 21h16), TISON Franck (jusqu'à son départ à 20h45), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno.

Ont donné procurations :

ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, BRIENS Eric à FAUDEMER Christian, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien, CHEVEREAU Gérard à LEGER Bruno, DENIAUX Johan à BURNOUF Elisabeth, GODIN Guylaine à GESNOUIN Marie-Claude, GOMERIEL Patrice à DUFOUR Luc, GOSSELIN Albert à HAMELIN Jacques, GOSSWILLER Carole à MOUCHEL Evelyne, JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, JOZEAU-MARIGNE Muriel à LAGARDE Jean, LALOË Evelyne à BELLIOU DELACOUR Nicole, LETERRIER Richard à POTTIER Bernard, LEMONNIER Hubert à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LEBRETON Robert à LEBRUMAN Pascal, LEFAUCONNIER François à MAUNOURY Jean-Luc, LESEIGNEUR Hélène à BOUILLON Jean-Michel, LOUISET Michel à CATHERINE Christian, MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, PARENT Gérard à GOSSELIN Bernard, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PILLET Patrice à LEPETIT Jacques, RODRIGUEZ Fabrice à Jacques COQUELIN, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé (jusqu'au départ d'Hervé FEUILLY à 21h25), VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (jusqu'au départ de Ralph LEJAMTEL à 20h34), VIVIER Nicolas à LE MONNYER Florence, DESQUESNES Jean à LAHAYE Germaine (à partir de 20h), GILLES Geneviève à LEFAUCONNIER Jean (à partir de 20h), THEVENY Marianne à LEFAIX VERON Odile (à partir de 21h16), ANTOINE Johanna à HUBERT Jacqueline (à partir de 20h26), TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 20h45).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BRECZY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CUNY Daniel, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, HAMON-BARBE Françoise, FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, GOLSE Anne-Marie, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, HOULLEGATTE Jean-Michel, JEANNE Dominique, LAMOTTE Jean-François, LE BEL Didier, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Michel, LEFRANC Bertrand, LEPETIT Jean, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, PINABEL Alain, POIDEVIN Hugo, RENARD Jean-Marie, TARDIF Thierry.

Délibération n° DEL2019_037

OBJET : Porté à connaissance - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2018

Exposé

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

L'article D.2311-15 de ce même code indique que : « Le rapport prévu à l'article L.2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Le rapport est construit en s'inspirant des trames proposées par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération Le Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2018. Ce rapport présenté obligatoirement avant le vote du budget, ne donne pas lieu à débat.

Ce rapport est le second produit par l'agglomération. Il fera l'objet d'améliorations continues.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018 joint en annexe.

LE PRESIDENT,

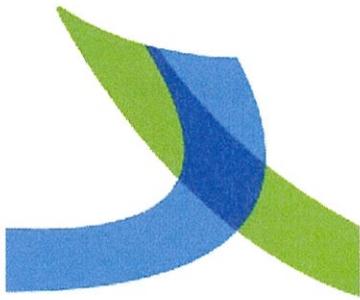
Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019 SLO

ID : 050-200067205-20190418-DEL2019_037-DE



LeCotentin

ÉDITION 2019

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2018

Délibération n° DEL2019_037

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le 
ID : 050-200067205-20190418-DEL2019_037-DE

SOMMAIRE

05

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

46

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. Le Plan Climat Air-Énergie-Territorial

La Communauté d'agglomération du Cotentin continue l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). L'élaboration du PCAET s'appuie sur un marché commun, relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation interdépendants d'ici la fin de l'année 2019 que sont, le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). En complément, la Communauté d'agglomération élabore ses 7 PLUi infra communautaires et participe à la révision du SCOT porté par le syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin.

Les 4 grandes étapes de la réalisation du PCAET seront :

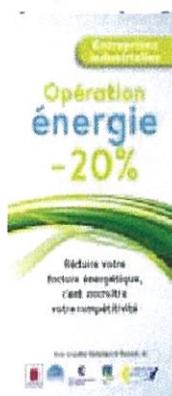
- le diagnostic territorial partagé et du profil Climat-Air-Énergie ;
- les orientations stratégiques ;
- le programme d'action ;
- l'évaluation environnementale.

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic territorial, base de travail et de réflexion pour définir la stratégie et initier des actions concrètes. Il permet de dresser un portrait de la situation énergétique actuelle et de faire ressortir les enjeux locaux Climat-Air-Énergie et les marges de progression. Les premiers éléments d'état des lieux ont également fait l'objet d'échanges, en interne avec les services, avec les élus du territoire (en juin) puis avec différents acteurs (en novembre).



Quatre ateliers ont été organisés sur 3 jours pour savoir comment tendre vers un habitat et un cadre de vie durables, renforcer l'autonomie énergétique du territoire, adapter le territoire au changement climatique et associer les acteurs du monde agricole aux enjeux énergétiques et climatiques.

2. Les actions à l'attention des entreprises pour des modes de production moins émetteurs



Net de serre

L'opération visant à inciter et soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises avec l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cotentin, la Région et l'ADEME est soldée en 2018. L'action ne sera pas reconduite, la Région et l'ADEME arrêtant leurs financements. L'opération similaire engagée par Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie territorial est également soldée.

Le Pôle de Proximité de Douve et Divette dans le cadre du déploiement des nouvelles zones d'activités Café Cochon et Le Coignet, encourage les entreprises à la mise en œuvre des normes Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour la construction de leurs nouveaux bâtiments.

3. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie. Cette association a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air.

L'agglomération du Cotentin dispose actuellement de deux stations de mesures disposées en zone urbaine à Cherbourg-en-Cotentin :

- l'une située rue Paul Doumer, mise en service le 4 juillet 2001, station de surveillance en fond urbain ;
- l'autre sur la zone portuaire, mise en fonctionnement le 15 novembre 2012 qui permet de valider les mesures de la station de la rue Paul Doumer, notamment pour les valeurs des oxydes d'azote et de l'ozone.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- dioxyde de soufre (SO₂) dégagé principalement par les industries ;
- poussières (PM₁₀) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O₃) d'origine photochimique.

Indice de la qualité de l'air

La qualité de l'air est déterminée par un indicateur journalier, l'indice de la qualité de l'air calculé à partir de la concentration dans l'air ambiant de deux à quatre polluants mesurés en continu par des appareils automatiques des stations « urbaines » et des stations « périurbaines », c'est-à-dire à l'écart direct des sources de pollution. A ce jour, cet indicateur ne peut pas renseigner la qualité de l'air pour le territoire de l'agglomération. Toutefois des informations relatives à la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'Atmo-Normandie : <http://www.atmonormandie.fr/>.

Les données sont actualisées quotidiennement.

Enfin, Atmo-Normandie :

- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données ;
- accompagne sur le volet air du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, le Plan de Déplacements et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public.

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

Définition de la politique de gestion des milieux aquatiques

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Cotentin assure la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire. Les contours de cette nouvelle compétence définis en 2018 visent à :

- couvrir l'ensemble du territoire par un technicien ;
- développer une vision des bassins versants ;
- prioriser les actions en fonction des spécificités de chaque bassin versant dans un objectif de bon état des masses d'eaux ;
- renforcer les compétences internes.



Travaux de restauration dans le cadre des programmes pluriannuels

Le programme pluriannuel de restauration, un outil de planification technique et financière, permet la réalisation de différents travaux nécessaires au bon état écologique des masses d'eau :

- restauration du boisement des berges, élagage, abattage sélectif, retrait d'embâcles... ;
- réduction du piétinement des berges, clôture électrique, abreuvoir, pompe à nez... ;

- amélioration de l'écoulement, de la migration des poissons et du transfert des sédiments, retrait de buse, démantèlement de petits ouvrages...

Ces travaux étant déclarés d'intérêt général par le Préfet, la Communauté d'agglomération peut intervenir sur le domaine privé pour les réaliser en accord avec les propriétaires. En 2018, quatre programmes ont été mis en œuvre sur les bassins versants suivants : la Douve amont, la Sinope, les Côtiers de La Côte des Isles, La Saire.

Élaboration de nouveaux programmes de travaux de restauration

Quatre programmes pluriannuels de restauration sont en cours d'élaboration sur les territoires suivants :

- Côte des Pieux : réalisation du programme d'actions ;
- Côte de La Hague : diagnostic des cours d'eau confié à la Société d'Études SERAMA ;
- Bassin versant Divette-Trottebec : diagnostic et réalisation du programme d'actions ;
- Bassin versant du Merderet : consultation des entreprises.

Le Cotentin travaille en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région et la CATER (Cellule d'Assistance Technique pour l'Eau et les Rivières). Ces programmes permettent aux techniciens de rivières de l'agglomération de rencontrer l'ensemble des propriétaires afin de leur proposer des aménagements adaptés à leurs pratiques et de les sensibiliser sur la préservation de cet écosystème.

Rétablissement de la continuité écologique

Le rétablissement de la continuité écologique consiste à aménager ou araser des ouvrages faisant obstacle à la libre circulation des organismes vivants des cours d'eau et/ou au bon déroulement du transport naturel des sédiments. Ces ouvrages altèrent le bon état des masses d'eau.



Plusieurs projets de rétablissement de la continuité écologique ont été menés en 2018 : portes à flot de l'Ollonde, ouvrage répartiteur du Château des Ravalets, barrage de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Moulin Fleury sur la Sinope, pont de l'Etang Bertrand, moulin Marie Ravenel...

Animation du contrat global de La Saire (2014-2018)

En 2014, les communautés de communes de La Saire, du Val de Saire, du Canton de Saint-Pierre-Église et du Cœur du Cotentin ont signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie un contrat global sur le bassin versant de La Saire. Ce contrat associe l'ensemble des parties prenantes pour définir et mettre en œuvre un programme d'actions visant à :

- diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- diminuer les pollutions diffuses hors pesticides des milieux aquatiques ;
- réduire les pollutions des milieux par les substances dangereuses ;
- réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides.

Participation au projet zones humides, agriculture et territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Douve Taute, approuvé en 2016, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et la Chambre d'agriculture de la Manche se sont associés pour définir un « projet d'actions zones humides, agriculture et territoires ».

D'une durée de 3 ans (2018-2020), ce schéma vise à préserver les zones humides ordinaires sur le territoire du SAGE par le biais de plusieurs actions : réseau de fermes « pilotes », suivis et essais agro-écologiques, mise en place de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), guide de bonnes pratiques...



En 2018, 78 exploitants agricoles ont signé des MAEC.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La Communauté d'agglomération exerce à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. En 2017 et 2018, la Communauté d'agglomération du Cotentin était partiellement compétente sur le territoire (La Saire, Saint-Pierre-Eglise, Val de Saire, Montebourg, Cœur du Cotentin, Côte des Isles, Les Pieux). Cette compétence sera exercée par conventionnement avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Environ 4 700 ragondins et rats musqués sont capturés chaque année dans le Cotentin.

L'étude de référencement de l'ensemble des espèces invasives, comme la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau et les terrains gérés par le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), avait été initiée en 2013 par la Communauté de Communes de la Côte des Isles. La Communauté d'agglomération s'appuie sur l'expertise du Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie (CEN de Normandie) pour mener à bien cette

Des bénévoles ont été recrutés par le CEN, pour la recherche du foyer de propagation de la Balsamine de l'Himalaya et l'arrachage de cette plante sur les communes de Canville-la-Rocque et St-Lô d'Ourville. Les agents des collectivités, service GEMAPI, assainissement, voirie, espaces verts..., ont été formés.



Chaque Pôle de Proximité gère la part du marché qui concerne son territoire.

Cette opération reçoit le soutien financier du Conseil départemental de la Manche et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pendant l'été, des animations de sensibilisation ont été organisées auprès du grand public avec le Centre Permanent d'Initiative en Environnement (CPIE) du Cotentin et dans des centres de loisirs avec les ambassadeurs du tri de la collectivité.

Par ailleurs, l'association Orchis a participé à plusieurs collectes raisonnées des plages du Val de Saire. Les services techniques du Pôle de Proximité viennent en renfort pour réceptionner les déchets et les emmener en déchetterie.

La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La Communauté d'agglomération du Cotentin contrôle les raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses, et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'Agence de l'Eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mises en conformité de leurs installations sanitaires.

2. La lutte contre la pollution des milieux

La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral



La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages.

Elle préserve ainsi la laisse de mer et les espèces protégées qui peuvent y nicher comme le gravelot à collier interrompu, et un espace naturel de qualité pour le plus grand plaisir des usagers et des touristes. Le nombre de passages est spécifique à chaque secteur selon les périodes de l'année et leur intérêt écologique et touristique

La Communauté d'agglomération poursuit la collecte raisonnée des macro-déchets précédemment sur les Pôles de Proximité des Pieux, de la Côte des Isles, de Saint-Pierre-Eglise et de Montebourg, grâce à un marché en groupement de commande avec les Pôles qui coure jusqu'au 30 avril 2020. Elle confie ce travail à des structures d'insertion employant des travailleurs défavorisés.

3. L'aide à l'achat des composteurs

Le pôle de Saint-Pierre-Église apporte une aide de 30€ aux particuliers pour l'achat de composteurs. L'harmonisation des politiques de mise à disposition des composteurs est mise en œuvre en 2019.

3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1. La création de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin est née du regroupement des anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de La Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Église et du Val de Saire s'y ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin.

Elle exerce en sus de ses compétences obligatoires, des compétences optionnelles et facultatives, qui sont au 1^{er} janvier 2018 les suivantes.

Compétences optionnelles :

- assainissement ;
- eau ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- création et gestion de maisons de services au public ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

- enseignement supérieur et recherche ;
- santé et accès aux soins ;
- soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ;
- soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale.

Il est à noter que l'année 2018 est une année de transition au regard des compétences assumées par l'agglomération, qui évoluent et sont précisées.

Au 1^{er} janvier 2019, ses compétences sont ainsi les suivantes.

Compétences optionnelles :

- création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service au public afférentes ;
- assainissement des eaux usées (collectif et SPANC) ;
- eau ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires :

- Enseignement Supérieur et Recherche :
 - soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche suivant les dispositions du code de l'éducation ;
 - actions de développement, d'animation et de promotion ;
 - soutien à la vie étudiante.
- Santé et accès aux soins :
 - actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé dont la création, la gestion et l'entretien des structures libérales de soins socio-professionnelles de premier recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique ;
 - actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ;
 - coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé à l'échelle du territoire communautaire ;
 - élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal
 - élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de santé.

- Sociale :
 - soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ;
 - soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale.
- Infrastructure :
 - aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux.
- Incendie et secours :
 - versement du contingent incendie au SDIS et participation financière aux travaux de construction ou de restauration des centres de secours du Cotentin.
- Tourisme :
 - création et la gestion du site touristique du Moulin de Fierville-les-Mines et celui du Moulin de Marie Ravenel à Réthoville ainsi que l'aménagement, le balisage et l'entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, sentier littoral, chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de La Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenade et Randonnée (PR) conventionnés avec la fédération française de randonnée et les sentiers labélisés Boucles Locales par le Conseil départemental, dont la participation financière à l'entretien des voies vertes.
- Patrimoine :
 - l'accompagnement, le conseil et le soutien à la valorisation, la découverte et la conservation du patrimoine architectural (hors restauration et entretien) du Cotentin et le développement d'actions concertées d'animation du patrimoine sur les périmètres labellisés par la DRAC "Pays d'Art et d'Histoire".
- Environnement :
 - les Actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques, la collecte raisonnée des macro-déchets le long du littoral côtier et des havres, l'adhésion au SyMEL et la participation aux actions de gestion et de protection des espaces naturels menées dans le cadre du SyMEL.

- Aménagement numérique du territoire :
 - établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication et la participation au développement des usages notamment par la gestion des établissements publics numériques des Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ainsi que ceux rattachés dans la convention de labellisation au réseau des Maisons des Services Au Public développé dans le Cotentin.
- Divers :
 - agences postales situées dans les zones d'activités économiques ; Gestion des biens du domaine privé de la Communauté d'agglomération pouvant être loués notamment les casernes de gendarmerie des Pieux, de Barneville-Carteret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg et de Saint-Vaast-la-Hougue, les biens immobiliers appartenant actuellement à la Communauté d'agglomération (logements, et locaux professionnels) et les hébergements collectifs de Sciotot et du Siou ;
 - soutiens accordés par la Communauté d'agglomération aux associations en lien avec ses différentes compétences ou équipements

L'accompagnement du retour des compétences

La restitution des compétences vers les communes s'est opérée au 1^{er} janvier 2019. L'agglomération propose une solution de gestion adaptée, avec un dispositif administratif et des moyens financiers afin de maintenir la qualité du service public, via les services communs. Un guide pratique présentant les modalités de création d'un service commun a été présenté à l'assemblée lors de la conférence des maires du 25 septembre.

Un budget annexe « services communs »

Dans le cadre de ce retour des compétences vers les communes, la Communauté d'agglomération a créé un budget annexe « services communs » au 1^{er} janvier 2019. Structuré par Pôles de Proximité, ce budget garantit la visibilité et la gestion des services communs.



Un logo pour un territoire de 1 400 km² de superficie et de 220 km de trait de côte.

**VADEMECUM
DU SERVICE
COMMUN**



Sous sa bannière, 132 communes regroupant 187 335 habitants, 9 Pôles de Proximité et 2 Communes Nouvelles, 221 élus communautaires pour le gérer, 1 030 fonctionnaires territoriaux au service des habitants au 31 décembre 2018.

L'organisation territoriale

Les Pôles de Proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, maillons essentiels de la gouvernance de la collectivité, sont les véritables portes d'entrée de l'agglomération pour les usagers et l'interface privilégiée pour les communes. Les 11 Pôles de Proximité sont les suivants : Cœur du Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, Les Pieux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Église, Val de Saire, et les 2 Communes Nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.

Les Pôles de Proximité

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ils ont pris le relais des Communautés de communes et restent les interlocuteurs privilégiés des habitants. Leurs actions facilitent les démarches des usagers telles que les inscriptions à la restauration scolaire, les activités extra scolaires, les interventions concernant l'eau et l'assainissement, la fourniture de badges d'accès aux déchetteries...

La conférence des maires

L'agglomération du Cotentin a tenu sa 1^{re} assemblée des maires, conformément à la charte de gouvernance réunissant les 132 communes membres ainsi que les 35 communes déléguées.



Cette séance a été principalement axée sur la feuille de route stratégique 2017-2020 de l'agglomération du Cotentin. La conférence des maires a été réunie une fois en 2018. Cette séance a principalement été axée sur la présentation du Contrat de Territoire 4^{ème} génération, la création des services communs territoriaux et la rétrocession des compétences, le règlement d'attribution des fonds de concours, le règlement local de la publicité intercommunale et le PLU des Pieux - Bilan de concertation.

2. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

Le projet stratégique de territoire

Le projet stratégique de territoire « Le Cotentin un territoire en commun, une ambition pour demain » est un projet au service des habitants pour donner du sens à la démarche de la Communauté d'agglomération. Feuille de route pour 2018-2020, ce projet doit accompagner la création et la mise en œuvre politique et administrative de la collectivité. La création de l'agglomération a nécessité un travail considérable d'harmonisation de l'administration sur un territoire nouvellement constitué. L'unification du Cotentin est une idée d'avenir, qui doit permettre de mieux répondre aux attentes de la population et d'apporter de nouveaux services aux habitants. L'ambition du projet stratégique est de montrer que l'agglomération peut désormais traiter les problèmes quotidiens à la bonne échelle et mettre en place des actions utiles pour demain, qu'il s'agisse du développement économique et donc de l'emploi, des transports à l'intérieur de la presqu'île ou encore de l'attractivité médicale ou du tourisme.



Le Contrat de Territoire 4^{ème} génération

Le conseil a approuvé la signature du Contrat de Territoire de 4^{ème} génération avec la Région Normandie et le Conseil départemental. Il prévoit le financement de projets d'investissements structurants visant à développer le Cotentin. Le contrat fixé avec la Région jusqu'en 2021 vise à accompagner tous les projets locaux contribuant à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire. Le Département interviendra pour sa part dans ce cadre jusqu'en 2023, sur les projets intercommunaux et ceux de Cherbourg-en-Cotentin. Au total 68 actions pour un montant prévisionnel de 125 millions d'euros seront financées entre les différents partenaires.

La politique de contractualisation européenne à l'échelle du Pays du Cotentin

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, la Communauté d'agglomération du Cotentin anime le programme européen de développement rural LEADER. La stratégie de développement local du programme, construite avec les acteurs du Cotentin, vise à favoriser un développement inclusif, équitable et respectueux de notre environnement. A travers les fiches-actions, les projets répondant aux principes de service de proximité, d'économie circulaire, d'efficacité énergétique et de résilience face au changement climatique sont soutenus.

Le projet est composé de 4 grands objectifs, de 14 orientations et 39 actions.

<p>Un territoire d'attractivité : développer le potentiel économique du cotentin pour favoriser l'emploi</p>	<p>Un territoire de solidarités : promouvoir une véritable cohésion territoriale et la coopération entre le monde rural et les pôles urbains</p>
<p>Orientation 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois pour les habitants • Faciliter l'implantation et la création d'entreprises • Soutenir l'emploi sur le territoire • Renforcer l'Enseignement Supérieur et la Recherche, au Service de l'Innovation <p>Orientation 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les filières économiques locales • Intégrer l'agriculture et la pêche dans notre modèle de développement • Utiliser notre potentiel maritime comme levier de croissance • Faire du Cotentin un démonstrateur du mix énergétique <p>Orientation 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et structurer la destination « Cotentin » • Organiser l'économie touristique du territoire • Faire du Cotentin une grande destination touristique européenne 	<p>Orientation 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtir un territoire de projets • Construire un cadre d'actions partagé • Structurer les instances de concertation, d'aide à la décision et de gouvernance • Rendre le territoire visible <p>Orientation 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les ressources financières pour le territoire • Contractualiser avec les partenaires financiers • Bâtir un pacte financier et fiscal • Soutenir le tissu associatif participant à l'attractivité du territoire <p>Orientation 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale • Garantir les services de proximité aux habitants • Favoriser le lien entre espaces urbains et ruraux • Renforcer la coopération et la communication avec les communes
<p>Un territoire de transition : préserver et aménager notre cadre de vie</p>	<p>Un territoire de vie : contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services</p>
<p>Orientation 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une gestion durable du territoire • Poursuivre les objectifs du développement durable • Préserver les unités paysagères et la biodiversité du Cotentin <p>Orientation 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuer et s'adapter au changement climatique • Engager le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) • Réduire la pollution de l'air <p>Orientation 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la prévention et optimiser la gestion des déchets • Mettre en place un modèle rationalisé de gestion des déchets • Développer la prévention et sensibiliser la population à la réduction des déchets • Promouvoir l'économie circulaire <p>Orientation 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévenir les inondations • Organiser un grand service de l'eau • Garantir un bon état des milieux aquatiques • Limiter les conséquences négatives des inondations 	<p>Orientation 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité • Structurer l'offre de services à la population • Définir une politique harmonisée des équipements communautaires <p>Orientation 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une offre de santé accessible et équilibrée • Instituer une gouvernance communautaire des questions de santé • Renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire • Améliorer l'accès aux soins • Développer une approche de la prévention <p>Orientation 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilité • Organiser le transport, la circulation et le stationnement • Ouvrir le Cotentin aux dynamiques extérieures <p>Orientation 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un cadre résidentiel adapté • Répondre aux attentes locales en matière d'habitat, de logement et d'hébergement • Répartir la construction de logements sur le territoire • Renforcer la mixité sociale sur le territoire et dans les quartiers • Aménager, entretenir et gérer les aires permanentes d'accueil, de grands passages et les terrains familiaux

En 2018, le comité LEADER a retenu 23 nouveaux projets répondant au développement durable du territoire :

- création d'une maison d'assistantes maternelles à Ste-Marie-du-Mont ;
- rénovations énergétiques visant la performance BBC de 14 maisons du territoire ;
- installation de deux unités de méthanisation au Mesnil au Val et à Helleville ;
- étude globale pour une gestion durable du littoral du Cotentin ;
- installation de panneaux solaires thermiques au camping d'Utah Beach ;
- animation et structuration de la filière bois-énergie ;
- rénovation énergétique de la salle de convivialité de Le Mesnil ;
- rénovation énergétique du cinéma Le Richelieu à Réville ;
- rénovation énergétique du bâtiment d'accueil du Moulin de Fierville-les-Mines.

L'Agenda 21

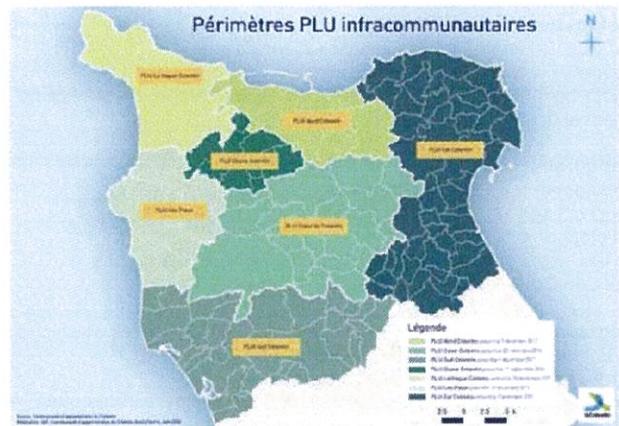
La Communauté d'agglomération a lancé une consultation pour sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation de son Agenda 21, et plus particulièrement pour affiner son programme d'action en lien avec l'appel à projets de la Région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030. Le marché comporte cinq étapes :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé ;
- la définition des orientations stratégiques permettant d'envisager des pistes d'actions en lien avec les acteurs du territoire ;
- la rédaction d'un programme d'actions territorial ;
- l'élaboration, associée à ce plan d'actions, d'un dispositif de communication, de suivi et d'évaluation du programme d'actions ;
- la rédaction du rapport final.

Le lancement du marché des PLUi

Les Plans Locaux d'Urbanisme sont des documents de planification qui traduisent un projet politique d'aménagement et de développement durable d'un territoire. Ils permettent de définir de manière précise le droit des sols applicable à chaque parcelle.

Appelés Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ces documents dont l'élaboration est engagée par l'agglomération, recouvrent l'ensemble du territoire en 7 périmètres.



De l'habitat aux zones d'activité en passant par les axes de circulation, il leur revient d'exprimer une volonté d'aménagement cohérent. Ils expriment des projets de territoires partagés et se réalisent à la fois en concertation avec la population et en collaboration avec l'ensemble des communes membres. Ce sont donc des procédures longues, se déroulant sur plusieurs années.

Ces procédures s'inscrivent dans un objectif global de réduction de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier en favorisant par exemple la densification et le renouvellement urbain.

Le lancement des ateliers territoriaux

L'agglomération du Cotentin a entrepris, avec l'élaboration des documents de planification que sont le Plan de Déplacements, le Programme Local de l'Habitat, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, une démarche coordonnée visant à définir une stratégie territoriale pour demain.

Il s'agit pour le Cotentin de répondre aux grands enjeux du développement durable qui se posent à lui : concilier croissance et développement durable, aspiration au logement et respect des spécificités de l'urbanisme, accroissement des mobilités et maîtrise des coûts d'infrastructures. Pour mener ce travail avec les territoires, 4 ateliers ouverts à l'ensemble des élus municipaux ont été organisés le 7 juin à Bricquebec-en-Cotentin, le 11 à Saint-Jacques-de-Néhou, le 12 à Querqueville et le 13 à Quettehou.



En parallèle, le Cotentin a mis en œuvre un comité partenarial composé d'élus, d'institutionnels et de partenaires techniques, un comité de pilotage et un comité de coordination pour l'ensemble des démarches en cours d'élaboration (SCOT, PLH, PDU et PCAET).

Les prescriptions du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

En 2018 l'agglomération du Cotentin a prescrit le RLPi à l'échelle du territoire de l'agglomération. Ce document poursuit plusieurs objectifs, notamment la préservation du cadre de vie et des paysages :

- limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie, les paysages et protéger le patrimoine naturel et bâti ;
- préserver et mettre en valeur l'environnement des paysages ruraux et urbains du territoire, en prenant en compte les périmètres des monuments historiques, des sites protégés, et du Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;
- améliorer la sécurité routière ;
- tenir compte de l'impact des dispositifs publicitaires sur la faune et réduire leur empreinte environnementale, en particulier leur consommation énergétique.

Le soutien des projets d'équipements structurants

La Communauté d'agglomération s'est engagée à poursuivre les projets et actions engagés avant sa création par chaque EPCI.

Elle a établi une procédure permettant de valider les différentes étapes techniques et financières des

projets concernant les équipements structurants communautaires pour les projets suivants :

- construction du centre aquatique du Cotentin (15,6 M€ TTC),
- construction du pôle de santé libéral Ambulatoire de Valognes (2,9 M€ TTC),
- réalisation des travaux sur les annexes du site du Hangar d'Ecausseville (300 000 € TTC),
- rénovation du cinéma Le Richelieu à Réville (625 000 € TTC)
- rénovation du Moulin de Fierville-les-Mines (300 000 € TTC).

Le pôle métropolitain Caen-Normandie Métropole

Le pôle métropolitain Caen-Normandie Métropole, instance de réseau composée aujourd'hui de plus de 20 Établissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI), a pour objectifs de renforcer les coopérations interterritoriales et de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour la mise en place ou la coordination d'actions dans plusieurs domaines tels que : l'aménagement durable, l'économie, l'innovation et l'emploi, les services à la population ou encore l'environnement et le cadre de vie. Les collectivités membres définissent ensemble un programme de travail et choisissent ensuite, à la carte, de participer à tout ou partie des actions inscrites. La Communauté d'agglomération, qui a adhéré au pôle métropolitain Caen-Normandie, participe de manière régulière à son activité.

Le M9

Le Manche 9 ou le M9 est une réunion de coopération à l'initiative du département de la Manche qui rassemble, à raison de 3 ou 4 rencontres annuelles, les présidents des intercommunalités de la Manche pour aborder des sujets transversaux. La Communauté d'agglomération participe de manière régulière à son activité.

L'appel à projets « Fonds de concours »

Suite à l'appel à projets « Fonds de concours » lancé auprès des communes le 14 octobre dernier, 72 dossiers avaient été déposés. L'agglomération a financé le lancement de 43 dossiers pour une enveloppe de 2,4 millions d'euros.

3. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

La réalisation du Programme Local de l'Habitat

La Communauté d'agglomération a engagé l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat. Une consultation a permis de retenir le Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH), dans le cadre d'un marché commun relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation.

L'année 2018 a permis d'établir le diagnostic qui doit être réalisé dans le cadre de la procédure d'élaboration.

Les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif qui permet de lutter contre la précarité énergétique, la perte d'autonomie et l'habitat indigne ou insalubre. Il se traduit par un accompagnement personnalisé lors du projet de rénovation, notamment via des appuis techniques et financiers.



Le Cotentin pilote le dispositif des OPAH tant sur le Cœur du Cotentin que sur Cherbourg-en-Cotentin. 161 logements ont fait l'objet de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH du Cœur du Cotentin sur la période opérationnelle 2013/2018.

Pour les OPAH de Cherbourg-en-Cotentin, sur 2 ans d'opérations, 114 logements ont fait l'objet de rénovation énergétique. Le Conseil départemental, l'État et l'ANAH sont partenaires.

4. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

Un centre socio-culturel à Saint-Pierre-Église

Les travaux du centre socio-culturel sur le Pôle de Saint-Pierre-Église se sont achevés en 2018. Ce centre intégré dans le paysage, est destiné aux plus petits comme aux plus grands, de 3 à 16 ans. Les salles d'activités sont conçues de manière à séparer les activités bruyantes des plus calmes, destinées au repos des enfants. La démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) engagée pour la construction du centre est présentée dans la partie certification.

Le service de proximité au public de Douve et Divette

L'ensemble des pôles soutient au quotidien le maintien des services de proximité au public, qu'il s'agisse de services en faveur de l'insertion sociale, professionnelle, de la santé... À titre d'exemple, le Pôle de Proximité de Douve et Divette met à disposition au siège du pôle un local pour la tenue de permanences de services au public : mission locale du Cotentin, local pour la tenue de permanences en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en situation d'insertion professionnelle, Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), centre médico-social, assistante sociale, conciliateur de justice, Aide à Domicile Milieu Rural (ADMR), Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il propose, en plus du transport scolaire MANEO et des lignes MANEO express, un service de transport à la demande, MANEO Proximité « En Voiture Simone », en partenariat avec le Département. 2 fois par semaine, des navettes permettent aux habitants de rejoindre le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Centre Hospitalier Pasteur et la Polyclinique, depuis leur domicile.

Il est installé un visio-relais qui permet d'accéder aux services (CAF, MSA, CARSAT et CPAM). Enfin le pôle gère en partenariat avec La Poste, une agence intercommunale de proximité installée au siège. Le service est assuré par 2 agents du Pôle de Proximité (à hauteur de 1,2 ETP).



Le Réseau de Lecture partagée « Lire@Cœur »

Les 8 médiathèques de Bricquebec, Brix, L'Étang Bertrand, St-Joseph, Sauxemesnil, Sottevast, Tamerville et Valognes, se sont réunies afin de proposer une meilleure offre de service aux lecteurs et ainsi favoriser l'accès à la culture sur le territoire. L'agglomération a inauguré le Réseau de Lecture « Lire@Cœur ». Les abonnés pourront désormais consulter et réserver en ligne les quelques 108 000 ouvrages depuis leur domicile ou via le portail numérique présent dans les médiathèques.

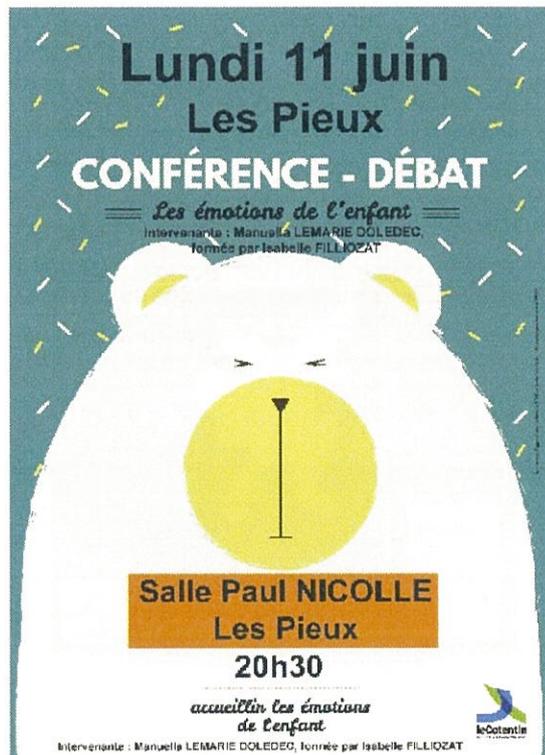
La communication positive enfant-parent

La crèche « Les Bout'en Train » et les relais des assistantes maternelles des Pôles de Proximité de Saint-Pierre-Église et Douve et Divette, ont organisé en partenariat avec la Mutualité Française des conférences sur la thématique de « la communication positive ».

La conférencière Sophie NEEL, Hypnologue à Bréhal, fait la promotion d'une méthode éducative douce et ludique, basée sur son livre « La communication positive enfant-parent », qui aide les enfants à dépasser leurs peurs, cauchemars, émotions négatives, timidité... dans les meilleures conditions possibles.

La gestion des émotions et l'écoute empathique de l'enfant

Le relais des assistantes maternelles des Pieux a organisé une conférence basée sur la gestion des émotions et l'écoute empathique de l'enfant animée par Manuella LAMARIE-DOLEDEC. Cette spécialiste s'appuie sur les concepts de la théorie de l'attachement, de la psychologie positive et des recherches en neuroscience. Pour accompagner l'enfant et sa famille, la systémie, le jeu et le dessin sont des approches utilisées en séance qui permettent d'entendre ce qui ne peut se dire.



5. L'égalité d'accès au territoire et aux services

L'accueil des gens du voyage

Les actions relatives à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont réparties sur 8 axes :

1. Définir le cadre de la compétence de l'agglomération en matière d'accueil des gens du voyage ;
2. Proposer un accompagnement aux communes accueillant des voyageurs ;
3. Proposer une méthodologie de suivi de la mise en œuvre de la compétence ;
4. Organiser la gestion et l'entretien des aires d'accueil existantes ;
5. Suivre les travaux, procéder à l'ouverture et mettre en œuvre un suivi de la gestion et de l'entretien de l'aire de Valognes ;
6. Coordonner l'accueil des groupes tout au long de l'année ;
7. Organiser et assurer la coordination de la période estivale ;
8. Suivre les travaux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et participer aux ateliers préparatoires du Schéma 2019-2024.

Le Cotentin assure les missions qui sont d'entretenir les aires existantes, de créer les aires mentionnées au Schéma Départemental, aires permanentes et aires temporaires de petit, moyen et grand passage, de gérer ces aires, d'accompagner la mise en œuvre du plan socio-éducatif et via le programme local habitat de proposer des solutions de sédentarisation aux voyageurs.

Les deux aires de Cherbourg-en-Cotentin : la capacité des aires est conforme au schéma directeur d'accueil des gens du voyage. Deux aires sont ouvertes depuis mars 2007 :

- Bréquéal à Tourlaville : 7 emplacements, 14 places ;
- Rue Jack Meslin Cherbourg-Octeville : 16 emplacements, 32 places.

La gestion des aires d'accueil de Cherbourg-en-Cotentin est confiée à Soliha dans le cadre d'un marché courant jusqu'au 31 décembre 2018. L'équipe de Soliha, pluridisciplinaire est composée d'un gestionnaire, d'un agent de médiation sociale et d'un agent d'entretien, travaillant à temps partiel (2,5 équivalent temps plein).

Une expertise des installations électriques a été engagée au regard de la vétusté de l'installation engendrant des surconsommations électriques. Suite à cette première intervention urgente et face à un patrimoine vieillissant, il a été réalisé un bilan des travaux à entreprendre et une planification pluriannuelle est en cours d'élaboration.

En collaboration avec le gestionnaire des aires, les occupants ont été sensibilisés à la bonne utilisation des équipements, en particulier aux gestes simples permettant de limiter les consommations de fluides que sont l'eau et l'électricité.

Entre 15 à 30 caravanes sont stationnées illicitement et en permanence depuis août 2017 sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin sur des terrains privés, conséquence des forts taux d'occupation des deux aires.

Occupation des aires de Cherbourg-en-Cotentin	2015	2016	2017
Taux d'occupation à Cherbourg-Octeville	68%	78%	86%
Taux d'occupation à Tourlaville	90%	90%	91%
Recettes encaissées auprès des familles	17 898 €	25 170 €	31 615 €
Taux d'impayés	613.27%	0%	0
Versement CAF allocation logement temporaire	66 896 €	58465 €	59 222 €

Les chiffres 2018 seront consolidés courant 2019

Type de passage	
Passages accompagnés par la Communauté d'agglomération	
Grands passages	Petits et moyens passages
Cherbourg-en-Cotentin : 9 au 16 juillet - L'Agora - 154 caravanes	Cherbourg-en-Cotentin : 4 au 9 août - Plaine de Jeux - 25 caravanes
Saint-Vaast-la-Hougue : 16 au 20 juillet - La Hougue - 80 caravanes	
Passages portés à la connaissance de la Communauté d'agglomération après le départ des groupes	
Grands passages	Petits et moyens passages
	Brix : 3 semaines de présence - Départ le 13 août - Foiral - 30 caravanes
	Valognes : Fin juin début juillet - Stade de football - 25 caravanes
	Briquebec-en-Cotentin : Fin juillet au 24 août - Terrain privé loué par la commune - 50 caravanes
	Portbail : Juin à septembre - 30 à 40 caravanes
	Saint-Vaast et Quettehou : Période estivale - 20 caravanes

Ces stationnements occasionnent des désagréments aux propriétaires et aux riverains proches. Le manque d'emplacements en aires d'accueil permanentes sur ce secteur géographique est estimé à une dizaine.

L'aire de Valognes : une aire d'accueil permanente pour les voyageurs est en cours de réalisation, elle permettra d'accueillir 25 caravanes sur 12 emplacements. Cette aire doit être livrée début 2018.

Les petits moyens et grands passages de voyageurs en dehors des aires d'accueil : l'agglomération ne dispose pas d'aire de grands passages pour accueillir les missions évangéliques de 50 à 200 caravanes.

Lors d'installations illicites de voyageurs en dehors des aires d'accueil, l'agglomération s'assure de la mise à disposition de containers en nombre suffisant, de la collecte des déchets ménagers, d'une gestion des encombrants, des raccordements légaux aux fluides et de la mise à disposition de toilettes mobiles.

Un prestataire assure le respect du site et de ses alentours proches. Il est demandé aux voyageurs de nettoyer le site après leur départ.

La lutte contre la fracture numérique

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), accompagnée par la Communauté d'agglomération du Cotentin, a assuré des sessions d'ateliers numériques, permettant aux publics qui le désirent de se familiariser avec internet et ainsi gagner en autonomie face aux démarches administratives, notamment celles liées à l'assurance maladie via le



6. La mobilité du Cotentin

Le Plan de Déplacements du Cotentin

Le Plan définira pour dix ans la stratégie de la Communauté d'agglomération du Cotentin afin de faciliter et développer les déplacements de tous ceux qui parcourent et font vivre le territoire.

Durant l'année, le groupement réuni par ITEM Études et Conseils a mené la phase d'état des lieux et diagnostic du Plan de Déplacements du Cotentin. Cette phase de plusieurs mois, fondamentale dans une démarche de ce type, a établi une « photographie » des transports et déplacements sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Le diagnostic a permis de dégager les grands enjeux du territoire, à partir de la méthode « AFOM » (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), validés en comité de pilotage en octobre. Ce travail de plusieurs mois s'est concrétisé le 12 décembre et est entré dans la phase 2 de la démarche, lors d'un atelier de travail sur la hiérarchisation des enjeux. Cette phase permettra de rédiger 3 scénarios stratégiques, dont un sera validé en 2019 et orientera le Plan de Déplacements pour les 10 années à venir.

Le Bus Nouvelle Génération

Le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage, Transamo, accompagne la Communauté d'agglomération du Cotentin pour la mise en œuvre de ce projet de transport collectif en site propre sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin. L'objectif du projet est d'aménager 2 lignes de bus partiellement en voie dédiée, dans le but d'améliorer le confort, la régularité, l'attractivité du réseau de transports urbains Zéphir et de favoriser la connexion avec les autres modes de déplacements doux mais aussi collectifs comme les transports interurbains ou le train.

En 2018, Transamo a contribué à élaborer le périmètre et le programme de l'opération, qui ont été soumis au groupe de concertation et validés, avant une validation politique en novembre. Cette dernière a entériné la poursuite des études, permettant de lancer la phase de consultation des entreprises en vue de recruter le maître d'œuvre du projet.

Le Pôle d'Échange Multimodal.

La SNCF a présenté l'étude d'opportunité de transformation de la gare ferroviaire de Cherbourg-en-Cotentin en Pôle d'Échange Multimodal (PEM).



Par cohérence, et en raison de la forte interface avec le Bus Nouvelle Génération, il a été décidé d'intégrer les études préliminaires du PEM dans la mission du maître d'œuvre du Bus Nouvelle Génération.

Ce pôle devra favoriser l'intermodalité en rapprochant les arrêts de bus interurbains et urbains du bâtiment voyageurs de la gare et de son parking.

Le système billettique du réseau de transports urbains

En octobre, un système de billettique a été déployé sur les lignes du réseau urbain Zéphir. Ce système, basé sur une carte sans contact, permet de connaître précisément le nombre de montées à chaque arrêt, et de quantifier de manière très précise la fréquentation du réseau. Ces données sont fondamentales pour adapter l'offre de transports et les horaires au plus près des besoins réels. L'utilisation d'une carte sans contact permet en outre de favoriser l'intermodalité, en autorisant par exemple des chargements de titres de transports intermodaux entre le train, le bus et d'autres services.

Le transport de proximité



Afin d'assurer à tous l'accès aux services et pôles structurants, le Pôle de Proximité de Douve et Divette, propose, en plus du transport scolaire MANEO et MANEO express, un service de transport à la demande, MANEO Proximité intitulé « En Voiture Simone », en partenariat avec le Département.

2 fois par semaine, des navettes permettent aux habitants de rejoindre le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Centre Hospitalier Pasteur et la Polyclinique, depuis leur domicile.

7. Le soutien aux dispositifs d'insertion

Le soutien aux dispositifs d'insertion, le soutien à la MEF

Une convention d'objectifs a été passée avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour les années 2018/2019/2020. Le conseil fixera chaque année, par délibération, le montant de la participation de l'agglomération, sur la base d'un budget prévisionnel et d'un plan d'actions dûment établis par la MEF.

La participation financière, suite à la prise de compétence, est estimée à 533 863 € pour l'année 2018. Elle correspond à la reprise des anciennes subventions, à laquelle s'ajoute des coûts découlant de l'harmonisation des dispositifs PLIE et mission locale à l'échelle de l'agglomération soit 57 363 €.

Le protocole d'accord du programme local d'insertion par l'économie

Ce protocole est adapté suite à la prise de compétence de l'agglomération du Cotentin pour le soutien à la MEF ainsi qu'aux dispositifs d'insertion par l'emploi. La prise de compétence par le Cotentin implique en effet la mise en œuvre du PLIE à cette échelle, alors qu'il était auparavant exercé sur les anciennes communautés de La Hague, des Pieux et sur la Communauté urbaine de Cherbourg. Ce changement d'échelle nécessite des moyens complémentaires, estimés à 2,2 ETP, qui permettent en retour au PLIE de toucher plus de personnes. L'avenant au protocole prévoit donc d'accompagner dans un parcours d'insertion individualisé 1 000 personnes par an à compter de 2018. Les référents PLIE supplémentaires sont répartis dans les Pôles de Proximité du Cotentin actuellement non couverts. Le coût financier pour l'agglomération, évalué à 46 000 €, est inscrit dans la convention d'objectifs avec la MEF. Il est par ailleurs proposé que le protocole d'accord soit prolongé d'un an, afin de disposer d'un temps suffisant pour prendre en compte ces changements. Les Pôles de Proximité comme le Pôle de Douve et Divette, mettent à disposition des référents du PLIE un local pour les permanences.

8. La politique en matière de prévention des risques naturels

La gestion d'ouvrage de prévention des inondations

La Communauté d'agglomération assure depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Elle assure la gestion et la surveillance de 17 ouvrages de prévention des inondations, station de pompage Javain-Carnot à Cherbourg, murets de l'avenue de Paris à Cherbourg, digues classées de Barneville-Carteret...

Il sera analysé dans le cadre de l'étude de la gestion durable du littoral, de l'intérêt pour l'agglomération d'assurer la gestion ouvrages non communaux et de mesurer leur impact en matière de prévention des inondations. Jusqu'alors, une multitude d'acteurs intervenait sur les 640 ouvrages répertoriés sur le territoire de l'agglomération.

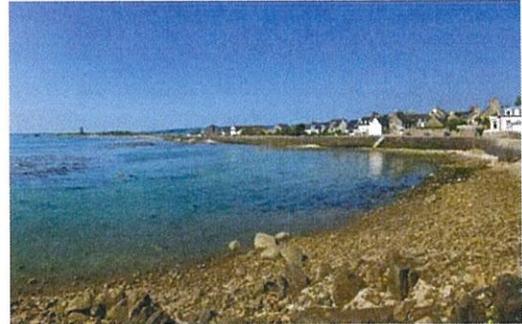
Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Le 18 septembre, le préfet de la Manche a notifié à la Communauté d'agglomération du Cotentin son Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la région cherbourgeoise. Dix-huit communes de l'agglomération dont les cinq communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin et six de la Commune Nouvelle de La Hague sont concernées par ce plan qui prend en compte les risques de submersions, d'inondations par débordements et de chutes de blocs. L'agglomération a émis un avis favorable sur ce projet de PPRN tout en demandant au préfet que les réserves exprimées soient prises en compte.

Étude globale pour une gestion durable du littoral

La Communauté d'agglomération doit définir dans le cadre de la GEMAPI, les systèmes d'endiguement des ensembles d'ouvrages, qui protègent les principales zones inondables du Cotentin. L'année 2018 a permis le diagnostic de l'ensemble des ouvrages et la rencontre de tous les gestionnaires d'ouvrages.

Une étude débutée en mars 2018 et qui s'achèvera en avril 2019 vise à définir la politique d'intervention.



M. Lerouge, PAT 2013, St-Vaast-la-Hougue

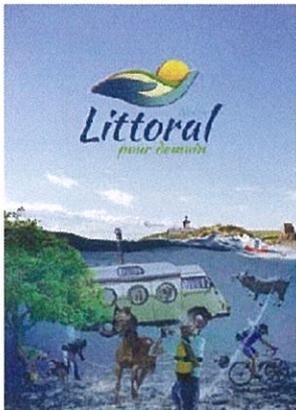
L'étude permettra à la Communauté d'agglomération de :

- disposer d'une bonne compréhension des dynamiques naturelles à l'échelle de la Communauté d'agglomération, dynamique estuarienne, évolution du littoral... ;
- disposer d'une vision précise des secteurs à risque inondation selon une analyse multicritère et une évaluation du coût des dommages ;
- définir les aménagements-travaux et outils à mobiliser au titre de la prévention, de l'adaptation ou du repli les plus adaptés selon les secteurs et à différentes temporalités, en cohérence avec le SCoT et les projets Notre Littoral pour Demain ;
- définir les systèmes d'endiguement ;
- collecter les données pour créer des outils de suivi et de surveillance, notamment un SIG.

Notre Littoral pour Demain

Notre Littoral pour Demain, appel à projet régional, accompagne les collectivités pour :

- anticiper les conséquences du changement climatique sur le littoral, d'ici 20, 50 et 100 ans ;
- élaborer une stratégie de gestion durable de la bande côtière en concertation avec la population et à une échelle cohérente que sont les cellules hydrosédimentaires.



La Communauté d'agglomération est engagée dans deux projets Notre Littoral pour Demain :

- la côte Ouest, en partenariat avec le pays de Coutances, la Communauté de communes de Granville Terre et Mer. La réalisation du diagnostic du territoire et la définition des aléas est engagé ;
- la côte Est, en partenariat avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin a engagé le lancement du projet et l'organisation de premiers ateliers d'échanges.

Les projets se déroulent en 3 temps :

- la connaissance pour mieux appréhender les enjeux ;
- le diagnostic du territoire ;
- la stratégie et le plan d'actions ;



L'année 2018 a été consacrée à la finalisation des diagnostics et à l'écriture des stratégies. L'atelier organisé sur le Val de Saire le 19 février a réuni 121 participants. Tous devaient se projeter dans la peau de différents acteurs locaux qu'ils soient habitant, exploitant, élu, gabionneur, protecteur de l'environnement, entrepreneur... et imaginer, en fonction des intérêts de chacun quelles pourraient être les façons de réagir face à 3 scénarii : la « protection » ; le « repli stratégique » ; le « laisser-faire ».

Écriture de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

La Communauté d'agglomération du Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur le Territoire à Risque important Inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles.

La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque.



La Collecte de CLichés CÔtiers « CoCliCô »

Le pôle de la Côte des Isles confie aux habitants une mission de « veilleur de côte ». Ces bénévoles, formés par l'université de Caen, jalonent et observent le littoral pour collecter périodiquement des données quantitatives relatives à la mesure du trait de côte via une application et des données qualitatives par des photographies réalisées pour analyser l'évolution du littoral. Ce travail permet de suivre l'évolution de la bande côtière aux mêmes périodes, chaque année. Le pôle a obtenu en 2017 le prix « Culture du risque inondation » organisé par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Ile de France dans la catégorie « formation, pédagogie, éducation ».

Action de sensibilisation au risque

Les repères de crue font vivre la mémoire des inondations et sensibilisent le public. Le premier repère de crue, inauguré le 15 juin rue du Moulin Guilbert à Tourlaville, permet de visualiser l'ampleur de la crue du Trottebec en 1999. En amont de cette inauguration, un travail de sensibilisation a été mené avec les six classes de l'école élémentaire Jean-Zay.



La ville de Cherbourg-en-Cotentin a signé un accord avec la ville de Port Adelaide Enfield (Australie du Sud), et l'agglomération du Cotentin a établi, en septembre dernier, une entente avec la ville de Rockingham (Australie Occidentale).

En relation avec la CCI Ouest Normandie, l'agglomération a pu rencontrer les entreprises locales, afin de renforcer et développer des opportunités de travail avec ce pays.

Conférence sur changement climatique et ses répercussions dans le Cotentin

Une conférence sur le changement climatique et ses répercussions dans le Cotentin a été organisée le 15 juin, en présence de Benoît LAIGNEL, professeur et chercheur en Géoscience à l'Université de Rouen.



L'eau potable coule au Sénégal

L'agglomération a repris la politique de coopération décentralisée avec la Casamance initiée il y a 15 ans avec la Communauté urbaine de Cherbourg. Une délégation s'y est rendue au début du mois de mars, afin d'inaugurer une nouvelle étape dans le déploiement du réseau d'eau potable qui compte aujourd'hui plus de 200 km de canalisations.



9. La coopération internationale et décentralisée

La coopération entre le Cotentin et l'Australie

Les échanges avec l'Australie ont été initiés par la signature du contrat avec Naval Group pour la commande de 12 sous-marins, survenue en avril 2016.

Cet avancement de projet représente 21 km de réseau, 800 branchements pour 1 500 personnes desservies. Grâce à cette collaboration, le réseau d'eau potable déployé en Casamance devrait desservir à terme plus de 40 000 personnes.

4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. La qualité du service public de gestion des déchets

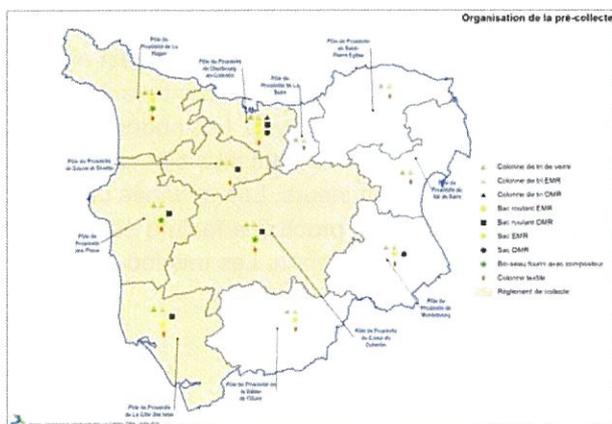
Équipements disponibles liés à la collecte

Le geste de tri est conditionné aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

10 territoires sont pourvus de colonnes de tri pour les Emballages Ménagers recyclables (EMr). Les territoires proposant une collecte en porte à porte, mettent à disposition moins de colonnes (La Hague et Montebourg), voire aucune pour la Vallée de l'Ouve.

Toute l'agglomération est dotée de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisé, la Communauté d'agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'agglomération du Cotentin et les associations Fil et Terre et le Secours Catholique sur le pôle de proximité de Montebourg. Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) : Cherbourg-en-Cotentin et La Hague.

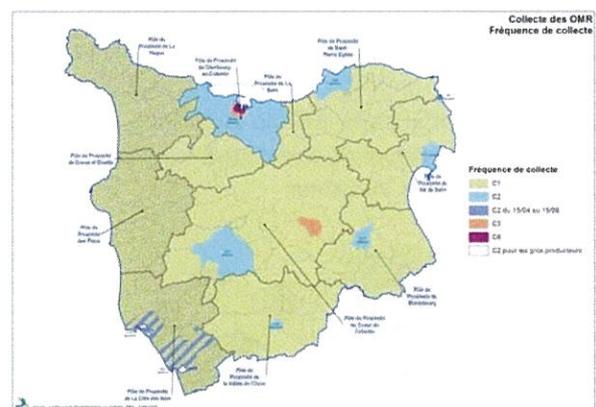


Chiffres clés :

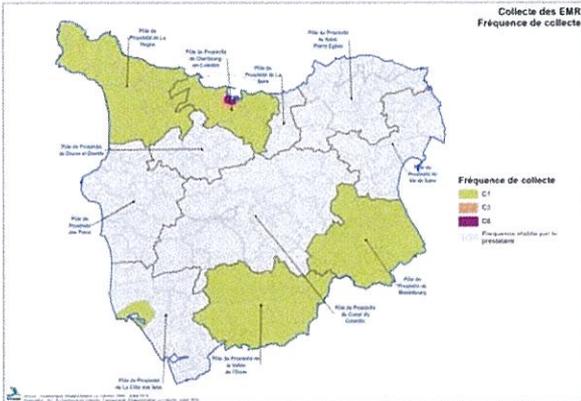
- 919 colonnes EMr
- 619 colonnes à verre
- 169 colonnes textiles
- 377 colonnes OMr (uniquement Cherbourg-en-Cotentin et La Hague)
- 50 376 bacs OMr
- 27 331 bacs EMr
- 400 000 sacs OMr distribués
- 570 000 sacs EMr distribués

Fréquence de collecte

La fréquence de collecte des OMr n'a pas évolué depuis la création de l'agglomération. Les fréquences actuelles sont celles qui ont été établies par les anciens EPCI. La majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 47% des habitants de l'agglomération. Le reste du territoire est majoritairement en C2 (2 collectes/semaine), à l'exception de Valognes, 3 passages par semaine, et le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin qui varie de 3 à 6 passages suivant les secteurs.



La fréquence de collecte des EMr, est en C1 pour La Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1, mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs.



La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie. Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui des anciennes collectivités compétentes. Celui-ci fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du nouveau territoire. Les règlements intérieurs des sites n'ont pas été modifiés. L'accès aux déchèteries est ainsi toujours lié au lieu de résidence à l'exception des sites de Cherbourg-en-Cotentin qui accepte les habitants de La Saire et pour partie ceux de La Hague liés par une convention historique.

7 Pôles de Proximité disposent maintenant de la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA), soit 9 déchèteries équipées sur l'agglomération. La collecte d'amiante existe pour partie. Elle sera opérationnelle pour l'ensemble des usagers du territoire dès 2019.

Tonnage global traité

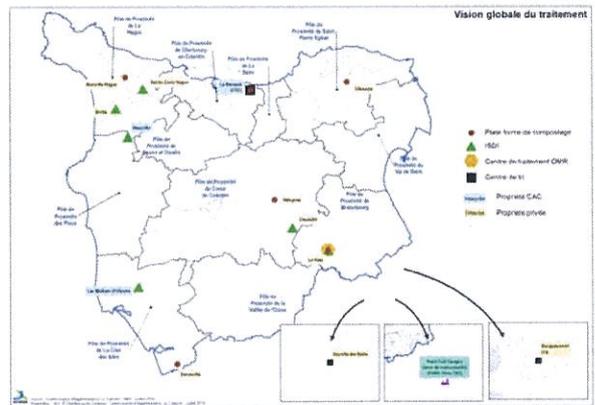
Le tonnage global traité issu de la collecte, des déchèteries, des apports directs sur les sites de traitement sont les suivants.



Issu du rapport annuel 2017

Chiffres clés : 155 686 tonnes de DMA
 et 858 kg/an/habitant

L'agglomération gère un centre de tri et de 3 sites de traitement :
 - 2 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) en activité
 - 1 plateforme de compostage



2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 26 usines de production, 139 réservoirs et près de 3 600 km de réseau pour acheminer l'eau potable aux 92 000 abonnés de l'agglomération.

Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe » (130 agents territoriaux). En revanche, sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées (Saur, Veolia) qui disposent de contrats pluriannuels passés avec les ex-structures compétentes, et ce jusqu'au terme de la contractualisation, qui s'échelonnent de 2019 à 2028. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « Régie directe » et les prestataires privés. Les abonnés, selon leur lieu de résidence, percevront plus ou moins certains changements mineurs. Les abonnés dits « directs » reçoivent leur prochaine facture éditée par l'agglomération du Cotentin. Les interlocuteurs habituels restent toutefois inchangés.

Pour les usagers dont les comptes dépendent de la gestion d'un tiers, aucun changement ne sera perçu jusqu'à fin du contrat engageant le prestataire. Les tarifs en vigueur sur l'ensemble des territoires seront maintenus, pour tendre progressivement vers une harmonisation.

La synthèse de la qualité du service public de distribution d'eau potable sur l'agglomération sera produite dans le rapport de 2019.

3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 50 usines de traitement, 350 postes de relèvement et 1 000 km de réseau pour 62 000 abonnés.

La synthèse de la qualité du service public de l'assainissement collectif sur l'agglomération sera produite dans le rapport de 2019.

4. La qualité du service public de l'assainissement non collectif

La synthèse de la qualité du service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération sera produite dans le rapport de 2019.

5. La contribution à l'éducation et à la formation

L'éducation au tri

Les ambassadeurs du tri et de la prévention proposent des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin, ce qui représente une grande part de leurs activités. L'ensemble du programme d'animations a été retravaillé et uniformisé pour l'ensemble du territoire. Il est proposé aux établissements depuis la rentrée scolaire 2018.

Différentes thématiques sont abordées : l'histoire des déchets, les règles de tri mais également le gaspillage alimentaire, le compostage, la prévention des déchets... les animations sont un mélange de phases théorique et pratique avec la possibilité d'inclure des ateliers bricolages « zéro déchets », des jeux ou des visites de sites. Une animation se compose d'au moins 3 séances distinctes pour chaque classe. Plus de 1 300 élèves ont été sensibilisés.

Par ailleurs, les ambassadeurs du tri accompagnent de nombreuses associations ou partenaires pour faire de l'information grand public, des sensibilisations sur le tri et sur la réduction des déchets. Près de 3 500 personnes sont venues sur plus d'une soixantaine d'animations à la rencontre de nos ambassadeurs du tri et de la prévention, entre autres, sur les événements suivants.



Liste des principales manifestations, liste non exhaustive

Manifestation liste non exhaustive	Organisateur	Date	Animation	Participants
Distribution des vivaces	Cherbourg-en-Cotentin	Avril 2018	Compostage, broyage,	224 personnes
Salon Nautique	Cherbourg-en-Cotentin	Avril 2018	Temps de dégradation des déchets en mer, gestion des fusées de détresse, tri,	200 personnes
Fête des Familles	Cherbourg-en-Cotentin	Avril 2018	Compostage, tri des déchets, tri de verre, atelier bricolage	80 enfants
Escale Magic Disney	Cherbourg-en-Cotentin	Mai 2018	tri des déchets, atelier bricolage	40 enfants
Opération Plages propres	Cherbourg-en-Cotentin	Juin 2018	Règle de tri et temps de dégradations	150 personnes
Les Arts'Zimutés	Cherbourg-en-Cotentin	Juin 2018	Compostage, tri des déchets, tri de verre, atelier dentifrice	50 personnes
Fête de la planète	Cherbourg-en-Cotentin	Juillet 2018	Compostage, broyage, atelier bricolage	179 personnes
Animation public handicapé	Cherbourg-en-Cotentin	Juillet 2018	Compostage et tri des déchets + aide à la mise en place d'un composteur	6 personnes + 2 accompagnants
Animations verres marché d'été	Tout le territoire	Eté 2018	Importance du tri du verre	1 500 personnes
Animations quartier des Provinces	Cherbourg-en-Cotentin	Eté 2018	Jeux de pleins airs sur le tri et le compostage	100 personnes
Festival de la ruralité	Saint Sauveur le Vicomte	Septembre 2018	Compostage, broyage, déchets dangereux, atelier tawashi et dentifrice	300 personnes
Fête de l'arbre	Carneville	Septembre 2018	Compostage, broyage, atelier tawashi et dentifrice	80 personnes
Eco-run	Siouville-Hague	Septembre 2018	Temps de dégradations des déchets, tri	50 personnes
Foire de Brix	Brix	Septembre 2018	Compostage, broyage, déchets dangereux, atelier tawashi et dentifrice	200 personnes
Nettoyage du port	Cherbourg-en-Cotentin	Octobre 2018	Temps de dégradations des déchets, tri des déchets	60 personnes
Exposition les Petites Bestioles	Saint Pierre Eglise	Octobre 2018	Ateliers bricolages et sensibilisation au tri	200 personnes

L'éducation à la biodiversité

5 animations réparties sur les deux mois d'été ont permis de sensibiliser plus de 80 enfants auprès des centres de loisirs de 3 territoires de l'agglomération du Cotentin. Les objectifs principaux de ces animations étaient de sensibiliser les enfants sur :

- les conséquences des déchets humains sur la plage ;
- le temps de dégradation des déchets en mer ;
- la différence entre les déchets et les débris marins naturels ;
- l'importance de la laisse de mer pour la préservation de la plage et des dunes ;
- l'importance du tri des déchets.



Le Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église a accueilli l'exposition « Duo de bestioles » des artistes rennais de l'association Art Terre, du 14 au 27 octobre. 750 scolaires, les enfants des structures de loisirs et le public, ont pu enrichir leurs connaissances sur les animaux, sculptures colorées, réalisées en cannettes de métal. Il y a également eu un échange avec le centre de loisirs du Pôle de Quettehou, où le programme des activités portait sur le thème du « recyclage ».



Animations « environnement » sur les plages

Des animations "grand public" ont été organisées, pour sensibiliser le public sur l'entretien des plages, le respect de la faune, la flore, la problématique des déchets sur les plages, la collecte raisonnée des macro-déchets et le temps de dégradation des déchets en mer. Un animateur du CPIE a installé en haut ou en bord des plages du Vicq, de Néville à Vicq-sur-mer et de Mondrée à Fermanville, un kit d'animation composé d'une dizaine de panneaux illustrés.



Des flyers sont à disposition. Les habitants peuvent poser des questions au travers d'un temps d'échange. Un jeu de pêche à la ligne de déchets est également proposé pour les enfants afin de les sensibiliser sur le temps de dégradations en mer. L'association Astre a également réalisé plusieurs actions de sensibilisation sur les macros déchets auprès du public sur la plage de Quinéville.

Animation sur le recyclage

Le Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Église, en collaboration avec les ambassadeurs de tri de la Direction Déchets ont sensibilisé les enfants au tri sélectif. Les enfants du centre de loisirs du pôle ont fabriqué un animal ou des instruments de musique avec du matériel de récupération. Il y a également eu un échange avec le centre de loisirs du Pôle de Quettehou, où le programme des activités portait sur le thème du « recyclage ».



Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les Pôles de Proximité du Val de Saire et des Pieux sur les 3 crèches, Les Pieux, Benoistville et Flamanville, ont engagé une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- au niveau alimentation au moment du service, le pain non mangé est collecté pour les poules, l'eau restante permet d'arroser le potager au Val de Saire ;
- mettre fin au gaspillage alimentaire en assurant les commandes de repas au plus juste, au réel de l'effectif journalier. Il y a peu de produits d'avance (laitages, compotes) afin de limiter la perte (péremption) et instaurer également le groupement des commandes afin de limiter les déplacements pour les livraisons et par conséquent l'empreinte carbone sur les Pieux.

L'organisation du défi Familles à énergie positive

Familles à énergie positive est un défi national d'économie d'énergie dont l'objectif est de mobiliser des habitants sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien. La mission des habitants participants, appelés « familles », est de réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes et en contrôlant régulièrement leurs consommations, sans pour autant qu'il y ait d'incidence sur le confort et la qualité de vie des participants. Une façon ludique et conviviale d'économiser !

La Communauté d'agglomération du Cotentin et l'Espace Info énergie de la Manche La SCIC les 7 Vents s'associent avec des bailleurs sociaux pour expérimenter cette opération auprès de locataires volontaires. Les volontaires sont accompagnés pendant plusieurs mois par un conseiller énergie pour faire évoluer leurs pratiques. Ils disposent également de quelques outils tels que le guide des 100 éco-gestes, un thermomètre ou encore une multiprise avec interrupteur.

7. La vigilance sur la santé des populations

Le plan d'action santé

Le plan d'action a été adopté le 8 novembre 2018 pour la période 2019 - 2022.

Les axes du plan d'action sont :

- instituer une gouvernance communautaire des questions de santé ;
- renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire ;
- améliorer l'accès aux soins par l'appui aux outils de coopération et de télésanté ;
- développer une approche globale de la santé.

Le 1^{er} axe a pour objectif d'instaurer des conditions de dialogue pérenne entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé en créant et animant un conseil de santé et un collège de professionnels de santé du Cotentin.

Le 2^{ème} axe s'appuie sur un double enjeu : d'une part, attirer des nouveaux professionnels de santé et d'autre part, renforcer la cohésion des acteurs de santé au travers de projets communs via des formations ou des stages, permettant de créer un réseau de professionnels. L'accent sera également mis sur la sensibilisation des jeunes habitants du Cotentin pour les métiers de la santé.

Le 3^{ème} axe vise à améliorer l'accès aux soins en développant les outils de coopération et de télésanté sur le territoire et en renforçant le lien entre la médecine de ville et le secteur hospitalier mais également entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social. De plus, il est nécessaire d'adopter l'échelle d'intervention appropriée et de ne pas opposer hôpital-médecine de ville, milieu rural-milieu urbain, médecine libérale et médecine salariée.

Le dernier axe s'appuie sur le développement d'une approche globale santé par la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire et au déploiement du service sanitaire.

La finalité de ce plan d'actions est bien le développement et l'organisation de l'offre de santé, à long terme, sur son territoire au profit des habitants du territoire du Cotentin.

Lancement d'un diagnostic de santé partagé

En parallèle, l'agglomération a confié la réalisation d'un diagnostic sur l'offre de soin au cabinet Acsantis qui a recueilli la participation de plus 500 professionnels de santé et élus.

Selon les réponses obtenues au questionnaire diffusé, les professions de santé en grande difficulté sur le territoire seraient les médecins généralistes, les ophtalmologistes, les chirurgiens-dentistes ou encore les gynécologues, ce qui est cohérent avec les données de l'ARS et de la CPAM. Cet état des lieux est complété par des ateliers thématiques afin d'aboutir à l'émergence d'un plan d'actions en 2019.

Le soutien aux projets de coronarographie

Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville centre d'une agglomération de France de plus de 80 000 habitants située à plus d'une heure d'un plateau de cardiologie interventionnelle. Les deux seuls plateaux de Normandie occidentale sont situés à Caen. L'agglomération soutient la création d'un centre de coronarographie au sein du Centre Hospitalier Public du Cotentin par une motion en date du 27 septembre 2018.

Sécurisation de l'eau potable

Le Cotentin a mis en place un partenariat pour une durée de 3 ans avec le SDEAU 50 pour répondre aux enjeux de sécurisation en matière d'eau potable, en termes de solidarité des autres intercommunalités de la Manche.

Soutien lutte contre le cancer

La Communauté d'agglomération du Cotentin a repris le partenariat avec l'association Cœur et Cancer, associant le geste de tri du verre à la lutte contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires et initié en 1983 par la Communauté urbaine de Cherbourg. Pour chaque tonne collectée, l'agglomération verse 1 € à l'association. Elle a remis lors de la Foire de Brix un chèque de 6 960 € à son président le Docteur Jean-Louis LENOEL.



8. La réduction des inégalités par l'accès aux soins de santé

Faire du Cotentin une terre d'attractivité médicale

Face à la baisse des professionnels de santé (généralistes, spécialistes et paramédicaux) corrélée à la recrudescence des besoins dû au vieillissement de la population, le Cotentin doit faire face à une situation préoccupante quant à la qualité de son offre de soin.

Afin d'encourager l'installation des praticiens, l'agglomération poursuit ses deux « opérations séduction » : Les Paradis de Cherbourg et la soirée attractivité. En parallèle, la collectivité agit en épaulant l'arrivée de futurs professionnels, tous secteurs confondus. Pour ce faire, elle a mis en place une cellule d'accompagnement des compétences extérieures à laquelle les grands donneurs d'ordre du territoire sont parties prenantes.



La Communauté d'agglomération du Cotentin entend ainsi promouvoir le territoire auprès des professionnels pour encourager leur installation, favoriser l'accès aux soins pour les habitants, coordonner les politiques de prévention et développer un réseau partenarial entre les établissements de soins, les institutionnels et les partenaires.

Les Paradis de Cherbourg - opération séduction les 29-30 juin et 1^{er} juillet

Les établissements hospitaliers et les collectivités du Cotentin, dont l'agglomération se sont mobilisées pour faire découvrir la région aux internes en médecine et ainsi leur donner envie de s'y installer à la fin de leurs études.



Une centaine d'étudiants ont participé au programme : challenge sportifs, présentation de l'offre de soin, speed-meeting, rando-découverte...

Promouvoir le territoire auprès de nouveaux professionnels de santé

En 2018, sous l'égide de Latitude Manche l'agglomération a participé au salon des Médecins Généralistes et à la tournée de la Faculté de Médecine de Caen.

9. L'accès à la culture sur le territoire

Le cinéma d'intérêt communautaire

Déclaré récemment d'intérêt communautaire, le cinéma de Réville « Le Richelieu » est remis en délégation à partir du 1^{er} janvier 2019. Sa gestion sera assurée par la SARL Cineode.

Le hangar à dirigeables d'Écauseville

Construit en 1917 et constituant l'un des derniers vestiges en béton de l'époque des dirigeables, le hangar à dirigeables est un monument historique depuis 2003 et reconnu d'intérêt communautaire. L'agglomération a signé le 13 septembre avec la Fondation du Patrimoine, l'association des Amis du hangar à dirigeables, une convention de souscription publique du Loto du Patrimoine ayant pour but de financer des travaux de rénovation sur les édifices en péril.



5 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Le développement économique

Les espaces économiques

La Communauté d'agglomération du Cotentin est la porte d'entrée pour l'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer. Elle gère plus de 10 000 m² d'espaces d'activité, son parc immobilier comprenant hôtels et pépinières d'entreprises ou ateliers de stockage et de production. L'agglomération dénombre une quarantaine de zones d'activité avec les projets en cours, soit au total, plus de 350 hectares de terrains d'activité. Une cinquantaine d'hectares sont en cours de commercialisation ou d'aménagement, soit 16 % du total.

Le schéma directeur des zones d'activité

La Communauté d'agglomération engage une réflexion pour harmoniser et en spécialiser certaines au travers d'un schéma directeur des zones d'activité. Elle est présente pour répondre aux sollicitations des entreprises, du créateur d'entreprise à une structure de plus grande envergure, ainsi qu'à l'arrivée de salariés extérieurs mais aussi de leurs conjoints au travers d'une cellule d'accompagnement des compétences extérieures.

L'intervention en matière d'aides à l'immobilier et au foncier d'activité

La compétence d'octroi pour l'immobilier est déléguée au Département, pour les avances remboursables et les subventions. Cette délégation est faite sur la durée du mandat de manière générale afin de permettre une plus grande réactivité dans l'instruction des dossiers de demande d'aide des entreprises qui garderont en premier interlocuteur l'agglomération du Cotentin.

Il est proposé que l'agglomération, qui dispose de nombreuses zones d'activité, intervienne directement en adoptant son propre règlement d'intervention. Cette intervention prend la forme de rabais effectués sur la valeur vénale du terrain dont l'intensité varie suivant des zonages et des typologies d'entreprises.

Accueil d'entreprises : la ZA des Pieux sera élargie

Sur le Pôle de Proximité des Pieux, le projet d'extension de 30 hectares supplémentaires de la Zone d'Activité des Costils, sur les communes des Pieux et de Benoîtville, a été poursuivie par la Communauté d'agglomération dès 2016 (il avait été envisagé dès 2003 par le Syndicat mixte du Cotentin).



Le dossier portant sur la création de la ZAC pour fin 2018 est en cours de finalisation. Le volet opérationnel avec la maîtrise d'œuvre devrait débuter dès 2019. Des travaux seront ensuite engagés dès cette fin de période et se poursuivront sur 2020. La commercialisation devrait pouvoir commencer fin 2019-début 2020.

Aux Moitiers-d'Allonne, les travaux sont terminés

Au sud des Pieux sur la commune des Moitiers-d'Allonne, les travaux, d'un montant de 28 000 €, sur la Zone d'Activité Gustave Camberton sont terminés. Conformément à l'engagement pris, la Communauté d'agglomération a repris en gestion le site qui dispose désormais de trois lots possibles.



Le soutien à « Toutes pour Elles – Femmes Entrepreneures »

L'agglomération soutient l'entrepreneuriat féminin avec l'organisation du forum et du concours 2018 « Toutes pour Elles – Femmes Entrepreneures ». Ce concours qui s'inscrit dans le cadre du festival « Femmes dans la Ville » s'est déroulé le 20 mars. La participation financière de l'agglomération pour cet événement s'élève à 3 200 €.



La société publique locale touristique

L'objectif du Cotentin est de faire émerger une véritable stratégie de développement touristique, exporter l'image du territoire et en faire un véritable fer de lance de l'économie.

Le 1^{er} janvier 2018, tous les offices de tourisme du territoire ont fusionné pour créer une seule et même entité : l'office de tourisme communautaire sous statut de Société Publique Locale (SPL). Cette SPL assure la promotion de tout le Cotentin et est au service de toutes les communes de l'agglomération. La taxe de séjour a été uniformisée.

Un diagnostic a été engagé et présenté aux rencontres du tourisme. Un comité stratégique d'une soixantaine de professionnels, représentant toutes les activités a été créé pour dessiner un plan d'actions en vue de sa mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2019. Une marque territoriale en faveur de la destination Cotentin sera conçue.

Les 1^{ères} rencontres du tourisme

L'ambition de l'agglomération est de faire du Cotentin une grande destination touristique européenne, de transformer un espace géographique en un territoire reconnu et porteur de sens. Le 1^{er} rendez-vous du tourisme s'est déroulé le 29 juin, regroupant plus de 150 acteurs du secteur. Ce temps de travail a permis d'échanger sur les pistes d'actions à engager pour développer le tourisme dans le Cotentin.

Cinq temps d'échanges entre les professionnels, les partenaires institutionnels et les élus ont abordé les thématiques :

- « révéler et enrichir » pour des propositions d'optimisation et de qualification des offres existantes sur le territoire, notamment en développant la mise en réseau des acteurs et la valorisation des produits ;
- « réveiller et rajeunir » pour des solutions pour faire du territoire un lieu dynamique et actif, grâce à l'organisation d'événements à portée nationale ou internationale ;
- « qualifier et perfectionner » pour développer la qualité d'accueil sur les lieux de visite, les sites, les hébergements... ;
- « désaisonnaliser et diversifier » pour les leviers d'actions à destination de la clientèle d'affaires et de croisières ;
- « s'affirmer et exister » pour faire du Cotentin, sauvage et préservé, une contrée connue de tous.



La Communauté d'agglomération du Cotentin a validé la stratégie issue de ces rendez-vous. Courant de l'année 2019, un plan d'actions sera déployé sur le territoire.

La formation des entreprises à la commande publique

La Communauté d'agglomération répond à l'obligation juridique initiée par les textes européens en matière de dématérialisation des marchés publics depuis le 1^{er} octobre 2018. En effet, les échanges entre les entreprises et les acheteurs publics doivent se faire uniquement de manière électronique via une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Au-delà de cette obligation, la Communauté d'agglomération diminue sa consommation de papier, ses frais d'envois et d'archivage, la production en nombre de devis et d'offres technico-commerciales volumineuses.

La Communauté d'agglomération a animé une session gratuite de formation au bénéfice des entreprises du territoire le 27 septembre 2018 pour les familiariser avec la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Cette action a été menée en partenariat avec le Conseil départemental de la Manche et Manche Numérique, les CCI Ouest Normandie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche. Elle sera renouvelée en 2019.

2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

La participation au projet Eashymob sur le déploiement de la mobilité hydrogène en Normandie

Le projet vise à mettre en service 15 stations hydrogène d'ici à 2018 dans les villes normandes situées le long des grands axes routiers (Rouen, Caen, le Havre, Evreux...), pour mailler le territoire afin de permettre le déploiement d'environ 250 voitures. Eashymob est un démonstrateur régional de la mobilité Hydrogène, qui est cofinancé par l'Europe au titre du programme Connecting European Facility et la Région. L'agglomération du Cotentin participe au programme avec l'achat de 5 véhicules hybrides (hydrogène – électricité).

5 voitures sont par ailleurs achetées par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. L'acquisition d'une station de distribution d'hydrogène est en cours, un appel d'offre a été lancé. Le projet Eashymob est soutenu par l'État dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Le soutien à l'association Hisséo « la Normandie »

Le Cotentin verse une subvention de 12 000 € par an pour le fonctionnement de l'association Hisséo « la Normandie » créée par le comité régional conchylicole Normandie mer du Nord et le comité régional des pêches de la Basse-Normandie. Cette association vise à promouvoir les filières pêche et aquaculture sur le littoral du Bessin et du Cotentin. Elle gère auprès de la région Normandie, l'enveloppe de crédits européens du FEAMP de 1,4 million d'euros.

L'association assure l'animation, la communication, la sélection des projets pouvant bénéficier de ces crédits et doit justifier de la bonne utilisation des fonds. Le Cotentin relaye l'appel à projets de la filière pêche lancé par le fonds DLAL FEAMP (Développement Local par les Acteurs Locaux - Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Un programme de financement européen destiné à développer des activités menées autour de la mer et du littoral de la Manche et du Calvados est accessible aux candidats locaux (ou non), désireux de développer un projet ou d'installer leur nouvelle activité sur ces côtes. « Hisséo la Normandie » doté d'1,4 million d'euros anime la démarche.

Le soutien à l'innovation

L'agglomération soutient l'entreprise ERGOSUP dans le lancement de sa phase d'essai pour produire de l'hydrogène selon un mode innovant. Une station de recharge de vélos à hydrogène a été installée sur le port Chantereyne.

Le soutien à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle et territoriale

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

L'écologie industrielle et territoriale repose sur une approche pragmatique qui considère qu'à une échelle géographique donnée (zone industrielle, agglomération, département...), et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère.



L'agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie ont prospecté pour faire un bilan des opérations de recyclage des déchets de l'agroalimentaire, notamment les déchets coquillers.

L'adhésion à l'association Normandie énergies

La Communauté d'agglomération reprend l'engagement de l'ancienne Communauté urbaine de Cherbourg d'adhésion à l'association Normandie énergies et de soutenir le pôle Nucléopolis. Pour la gouvernance de cette association, l'agglomération désigne deux représentants.

L'étude du développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a lancé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour son développement. L'un des objectifs est de développer la motorisation de son parc de bus avec du gaz méthane d'origine renouvelable. L'étude débutera en 2019.

Le plan pour la croissance bleue

Avec sa façade maritime, le Cotentin possède un potentiel considérable autour de l'économie de la mer, des activités maritimes et littorales. À la suite de la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin le 1^{er} juin 2018, la Communauté d'agglomération a poursuivi un travail en partenariat avec le Conseil départemental pour continuer à œuvrer ensemble pour le développement du territoire.

La thématique retenue est celle de la croissance bleue. L'agglomération et le Département ont ainsi élaboré un plan « croissance bleue pour le Cotentin ». Le plan énonce les ambitions de chaque bassin maritime du territoire et propose 7 axes de développement stratégiques. Les axes sont les suivants :

- axe 1 : fédérer les acteurs, se doter d'outils de coordination en faveur de la croissance bleue du Cotentin ;
- axe 2 : soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin ;
- axe 3 : développer les activités nautiques ;
- axe 4 : consolider et développer les liaisons maritimes ;
- axe 5 : structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier ;
- axe 6 : intervenir pour préserver la qualité de notre littoral.

Entrée au capital de la SEM La Cité de la Mer

Cherbourg-en-Cotentin et la Commune Nouvelle de La Hague ont cédé plus des deux tiers des actions qu'elles détiennent pour permettre à la Communauté d'agglomération de devenir actionnaire majoritaire avec 55,92% des parts. Sur les 17 sièges composant le conseil d'administration, 8 d'entre eux reviendront désormais à l'agglomération. Cherbourg-en-Cotentin et La Hague complètent ce tour de table public avec respectivement 4 et 1 administrateurs. Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, La Cité de la Mer deviendra un équipement d'intérêt communautaire.

L'évolution des modes de production de la restauration scolaire

Les Pôles de Proximité du Val de Saire et de la Région de Montebourg ont engagé la mise en place d'une politique de lutte contre le gaspillage et réduction des déchets et respect de l'environnement. L'objectif est de limiter le nombre de livraison et dans les marchés publics alimentaires d'acheter des produits BIO en circuit court et de saison.

3. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le soutien au site universitaire

L'agglomération, le Département de la Manche et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBC) ont repris les conventions du syndicat mixte du Cotentin pour apporter leur soutien à certaines dépenses liées au site universitaire. Cela correspondra en 2018 à des recettes de 260 200 €, dont 231 100 € pour le CD50 et 29 100 € pour la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBC). Le soutien annuel à l'Université de Caen est de 496 275 €.

La participation à des colloques scientifiques

Le Greyc, laboratoire situé à Cherbourg et à Caen, spécialisé en imagerie numérique pour des applications médicales, a organisé les 2 et 4 juillet deux conférences :

- l'International Conference on Image and Signal Processing (ICISP), conférence scientifique qui a accueillie plus de 150 chercheurs de plusieurs pays, travaillant dans l'imagerie et ses applications, biomédicale, imagerie 3D et patrimoine culturel ;
- la Journée Nationale de la Culture Numérique (JNCN), gratuite et ouverte à tous les publics.

L'agglomération a soutenu ces deux manifestations à hauteur de 7 500 €.

L'extension du hall technologique

Les chercheurs du Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg (LUSAC), unité spécialisée dans l'énergie et les matériaux, ont fini d'emménager dans les nouveaux locaux, suite à l'extension du hall technologique qui vise à regrouper les équipes sur un même site.

La rénovation du site Intechmer

Installé depuis 1981 à Cherbourg, l'institut Intechmer est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Cet établissement d'enseignement supérieur connaît une hausse constante de ses étudiants. Cependant, cette attractivité est freinée par des locaux peu fonctionnels. Intégrée notamment dans le Plan croissance bleue, la rénovation du site Intechmer prévoit une mise aux normes et une amélioration globale du bâtiment. Deux ans de travaux sont prévus à compter du printemps 2021 pour un budget prévisionnel de 9,3 millions d'euros HT cofinancé par l'agglomération, le Département et la Région. Ce projet pourrait aussi être éligible aux fonds européens FEDER.

Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR) permettra de renforcer et développer l'attractivité économique du territoire. Il vise à nouer une relation de partage entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique. L'objectif est d'offrir des formations en lien avec l'industrie et le tourisme, en vue de consolider et de développer le site universitaire qui est un enjeu du territoire.

Le job dating entre les entrepreneurs du Cotentin et les étudiants



Le 15 novembre, la Communauté d'agglomération et l'ESIX ont organisé la 18^{ème} rencontre étudiants-entreprises à l'IUT de Cherbourg.

Vingt-neuf entreprises locales étaient présentes pour vanter aux futurs ingénieurs le dynamisme local du bassin d'emploi.

4. Le soutien à l'économie sociale et solidaire

Une nouvelle feuille de route pour l'économie sociale et solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), regroupe un ensemble de structures qui allient utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition fondamentale de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale. L'agglomération qui exerce, en lien avec la Région Normandie, la compétence Développement Économique et de l'Emploi, entend développer et renforcer les projets à caractère social et solidaire, notamment en reprenant le plan d'actions, initié par la Communauté urbaine de Cherbourg en 2014.

Cette feuille de route qui arrive à son terme a permis de sensibiliser le public autour de la thématique, grâce notamment à l'organisation de la journée ESS en novembre 2017, mais également à accompagner et conforter les porteurs de projet dans leur démarche. Une réflexion est engagée avec la Région, pour mettre en place un groupement d'employeurs dédié aux acteurs de l'ESS.

Un engagement pour les associations caritatives

Le Cotentin incite les habitants à déposer les déchets pouvant faire l'objet d'une réutilisation par les associations caritatives comme Fil et Terre, Emmaüs, le secours populaire, le secours catholique... Des caissons de réemploi sont également installés dans certaines déchèteries du territoire.

5. Des mesures de réduction des déchets à la source

Le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

La Communauté d'agglomération qui gère les déchets, une fois que les habitants s'en débarrassent peut inciter les consommateurs à la prévention. Tel est l'objet du plan que le Cotentin souhaite mettre en œuvre.



Le plan permettra de mettre en œuvre un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Des actions qui contribueront à l'atteinte du plan sont déjà mises en œuvre en anticipation de la rédaction de celui-ci, la distribution des composteurs et le service de broyage des déchets végétaux.

La distribution de composteurs

Les épluchures de légumes, marcs de café, branchages, tontes, sont encore trop souvent considérés comme des déchets alors qu'ils peuvent par compostage devenir du compost. La part de biodéchets qui se trouve encore dans les ordures ménagères résiduelles est d'environ 30 %, soit 87 kg/an/habitant et 15 700 tonnes pour le territoire du Cotentin. Selon l'ADEME, un foyer peut en moyenne réduire ses déchets de 93 kg par an, en pratiquant ce geste simple qu'est le compostage.

Un marché de fourniture et de livraison de composteurs a été lancé fin 2018. Deux modèles de composteurs sont à disposition un modèle de 400 litres et un de 600 litres. Une participation financière de 20 € pour le 1^{er} modèle et 35 € pour le second est demandée pour leur obtention.

Le broyage des déchets végétaux

17 000 tonnes de branchages sont déposés en déchèterie soit 25% des apports. L'agglomération du Cotentin propose un nouveau service, le broyage à domicile. Cette solution permet de diminuer les apports en déchèterie, évite pour les habitants le transport et soulage les installations de traitement. Elle offre aux habitants une ressource organique par l'utilisation du broyat pour le paillage ou le compostage, évitant l'achat d'engrais ou d'éléments de paillage. Cet usage permet de réduire l'arrosage et le désherbage, une meilleure gestion des jardins et amènent les citoyens à repenser leurs espaces verts et surtout à oublier le terme de déchets verts.

La prestation de broyage est confiée via un marché aux entreprises ou chantiers d'insertion ECORECA, ASTRE Environnement et ABEC. La prestation de broyage, comprenant le déplacement de l'équipe, une heure de broyage et les frais divers, coûte 132 €. La Communauté d'agglomération prend en charge plus de 80% du coût soit 107 €. Le reste à charge pour les foyers est de 25 € pour une heure au forfait. La demi-heure supplémentaire est à 100% à la charge de l'usager soit 35 €. La prestation est limitée à une opération de broyage par année civile et par foyer. Le prestataire est chargé d'informer chaque usager sur les utilisations possibles du broyat mais également sur la pratique du compostage.



La valorisation des pneus de silos

L'agglomération a signé une convention avec l'association « Cotentin Réseau Rural » qui propose un tarif préférentiel au Groupe Vivre en Agriculture (groupement d'agriculteurs) pour broyer de manière écologique les pneus de silos, afin de limiter l'impact financier pour les agriculteurs du territoire et ainsi réduire le coût de la 1^{re} collecte à hauteur de 20 %, soit une économie de 40,80 €/tonne.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Les ambassadeurs du tri accompagnent les établissements scolaires pour mettre en place une démarche « anti-gaspi » au sein de leurs restaurants scolaires.



Pour l'année scolaire 2018-2019, les écoles de Tocqueville, Sainte Marie et L. Delisle de Valognes, les collèges Zola à La Glacière, Diderot et le lycée Tocqueville de Tourlaville bénéficient de cet accompagnement aux gestes anti gaspi sur le temps du repas et de pause du midi. Du 15 au 19 octobre le collège Raymond Le Corre d'Equedreville-Hainneville a été soutenu dans le défi « assiette vide » auquel il a participé.

Des composteurs dans les établissements scolaires



Des composteurs ont vu le jour dans de nombreux restaurants scolaires des écoles maternelles, primaires et lycées de :

- la commune de Cherbourg-en-Cotentin (9 composteurs) ;
- le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin (11 composteurs) ;
- le Pôle de Proximité des Pieux (4 composteurs).

Véritables ambassadeurs au sein de leur famille, les enfants sont ainsi sensibilisés aux gestes éco-citoyens.

6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1. Une gouvernance et une démocratie participative

Le conseil de développement

Le conseil de développement, instance de démocratie installée le 14 décembre 2017, remplit une mission consultative pour le compte de l'agglomération du Cotentin. Par saisine du Président de l'agglomération, il donne un avis sur les grandes politiques publiques du Cotentin. Il est également compétent pour toute autre grande question relative au périmètre de l'agglomération. Le conseil, avec 170 membres issus de la société civile, acteurs économiques et organisations socioprofessionnelles, institutionnels, organismes publics et associations, est composé de 3 collèges :

- 1 : acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats... ;
- 2 : organismes publics et assimilés, intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, formation, recherche, habitat, environnement, transport & mobilité, santé, social... ;
- 3 : vie locale et associative autour de la solidarité, famille, association d'usagers, éducation, culture, agriculture...

Sa première consultation a porté sur l'élaboration du projet stratégique de territoire ainsi que sur les documents de prospective et de planification en matière d'aménagement, d'habitat, des transports, du Plan Climat-Air-Énergie Territorial...



Sa première séance s'est déroulée le 14 mars avec l'installation à la présidence de Jean-Yves DESQUESNES, et la vice-présidence

de Matthieu GIOVANNONE.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La CCSPL s'est réunie 2 fois en 2018. Cette commission obligatoire qui associe élus et représentants d'associations a pour objectifs :

- de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux ;
- de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- d'améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

Le conseil de santé du Cotentin

Le pilotage du plan santé est fait par le conseil de santé composé des professionnels et des partenaires institutionnels. Il :

- anime la compétence santé ;
- pilote les actions du Conseil de santé ;
- organise la parole collective des professionnels ;
- met en cohérence des différentes politiques, appui en termes de financements.

La 1^{re} réunion du conseil local de santé aura lieu en 2019.

La commission intercommunale d'accessibilité

La commission est une instance de concertation pour comprendre les besoins et les difficultés des personnes qui ont des mobilités particulières. La commission est composée de manière paritaire entre des représentants de la Communauté d'agglomération, des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et autres usagers du territoire. Elle a pour missions :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- d'établir un rapport annuel ;

- d'être destinataire des agendas d'accessibilité programmée en tant qu'observateur ;
- de réaliser le suivi numérique des établissements qui ont élaboré un Ad'AP.

La commission peut également être force de proposition sur des projets pouvant améliorer l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap. L'année 2018 a permis de lancer plusieurs chantiers, d'instaurer une réelle concertation entre les différents acteurs et de travailler sur le 1^{er} rapport annuel de la commission.

2. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Cette communication diversifiée et raisonnée alliant informations en ligne et publications imprimées permet de répondre à cette exigence.



Le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération « Le Cotentin » présente le rôle et les missions dévolues à cette nouvelle collectivité.



Elle est relayée par l'agglomération par 11 animations. 500 habitants ont pu échanger sur les gestes permettant de réduire leur production de déchets, notamment les résidus de jardins et les biodéchets grâce au compostage de proximité.

La journée de lutte contre le gaspillage alimentaire



L'agglomération du Cotentin s'inscrit dans cette démarche qui vise à diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles. Dans ce cadre elle a sensibilisé son personnel. Chaque mois un panneau d'exposition « anti gaspi » présente quelques astuces et les aliments de saison. Cette exposition donne lieu à la création d'un livret avec

astuces et recettes. Cette action peut être également suivie par tous les habitants qui le souhaitent sur la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin ».

La communication par internet

Le Cotentin ne dispose pas encore de site internet. Il a engagé une concertation interne en vue de la conception de ce site. Celui-ci devrait voir le jour en 2019. L'agglomération s'appuie sur les sites des Pôles de Proximité pour communiquer vers l'extérieur et les habitants. Toutefois elle crée pour certains événements ou manifestations une page Facebook en ligne.

A titre d'exemple la page « Réduire ses déchets dans le Cotentin » permettant d'indiquer les événements, les rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets, compte au 31 décembre, 671 abonnés et 168 publications.



La semaine du développement durable

La Communauté d'agglomération du Cotentin a participé du 29 mai au 9 juin à la semaine européenne du développement durable, portant sur la thématique « Villes et Territoires de demain ». L'agglomération a construit ses animations sur le thème « Consommation et production responsables ». 300 habitants ont pu, au travers de 11 animations, échanger sur les gestes permettant d'optimiser leurs consommations, de découvrir les astuces pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

La semaine européenne du recyclage des piles

Durant la semaine européenne du recyclage des piles du 3 au 9 septembre 2018, la Communauté d'agglomération du Cotentin et Corepile ont sensibilisé les plus jeunes au recyclage des piles en lançant un concours d'affiche dans les centres de loisirs. 15 centres de loisirs ont participé à l'opération dont le but était pour chaque établissement de créer une affiche de sensibilisation sur le thème du recyclage des piles et d'expliquer aux enfants l'importance de les recycler et l'utilité des piles rechargeables. L'affiche gagnante servira de support de communication pour la semaine de 2019.



La semaine européenne de la mobilité

La semaine européenne de la mobilité s'est tenue du 14 au 28 septembre 2018. Organisée en partenariat étroit avec le comité mode doux, cet événement est destiné à promouvoir les modes de transports durables et alternatifs à l'automobile individuelle (autosolisme).

Un village de la mobilité a été installé place De Gaulle à Cherbourg-en-Cotentin. Au programme : départ de la mutli-randonnée vélo de Rétina, présentation d'un bus hybride, test de vélo à hydrogène, atelier réparation vélo, réalisation en direct d'une fresque sur les mobilités durables par l'artiste Pierre Burnel... Tout au long de la semaine, les associations du Cotentin ont organisé randonnées pédestre, cyclable, compétitions de skate, vélo-visite du patrimoine, et ont contribué à promouvoir les mobilités dé-carbonées.

La semaine européenne de réduction des déchets

24 écoles et près de 3 000 enfants ont participé à la semaine de réduction des déchets, organisé du 12 novembre au 14 décembre 2018. Près de 19 tonnes de textiles ont été collectés dans les écoles primaires en partenariat avec l'association d'insertion Fil et Terre. Près de 2 000 éponges tawashi ont été fabriquées avec les textiles collectés.

Les objectifs principaux de cette opération étaient de sensibiliser les enfants sur :

- l'existence d'une filière de collecte et de recyclage du textile ;
- la seconde vie d'un textile ;
- l'importance du don et réemploi via l'association Fil et Terre.



L'opération Foyers témoins

L'agglomération du Cotentin s'associe à l'opération « Foyers Témoins » visant à réduire la production de déchets des ménages, financée par le Département de la Manche et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Elle a confié l'animation de cette opération à l'association le Grape. 26 foyers se sont inscrits de novembre à décembre 2018.



Durant l'opération qui se déroulera de janvier à avril 2019, les foyers inscrits s'engageront à évaluer leur production de déchets ménagers en pesant séparément leurs ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre, ainsi que les déchets destinés à la déchèterie. Le premier mois, ils le feront sans changer leurs habitudes de consommation et de recyclage, afin d'avoir une pesée de référence. Les deux mois suivants, ils appliqueront quatre gestes préventifs issus de la liste proposée par l'Espace Info-Déchets et la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec le soutien des ambassadeurs du tri. A la fin, une analyse des résultats sera réalisée pour mesurer l'évolution de la production des déchets des ménages participants.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

① L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La gouvernance de la Communauté d'agglomération

La charte de gouvernance

La gouvernance de la Communauté d'agglomération du Cotentin est organisée par une charte fondatrice, adoptée par le conseil communautaire lors de son installation. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal. Document de référence, elle peut évoluer selon les conditions qu'elle définit.

Le conseil communautaire

221 conseillers communautaires, représentant les intérêts des 129 communes membres, se réunissent au moins 3 à 4 fois par an sous l'égide du président pour acter les décisions stratégiques du Cotentin.

Le bureau communautaire

35 conseillers communautaires, dont le président, 15 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 11 présidents de commissions de territoire se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

Les changements au sein du bureau en 2018 sont les élections suivantes :

- Jean-Marie LINCHENEAU en qualité de vice-président suite à la démission de Jean-Michel HOULLEGATTE, élu sénateur ;
- David MARGUERITTE en qualité de vice-président suite à la démission de Cyril BOURDON de son poste de vice-président ;
- Cyril BOURDON en qualité de conseiller délégué, ce poste étant devenu vacant suite à l'élection de Jean-Marie LINCHENEAU en qualité de vice-président.

Les commissions thématiques

Instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération. Elles se réunissent avant chaque conseil afin d'examiner les projets de délibérations et peuvent se constituer en groupes de travail. 48 commissions thématiques ont été organisées en 2018, réparties comme suit :

- administration générale : 6
- finances : 6
- cycle domestique de l'eau : 5
- cycle naturel de l'eau : 4
- inter-com cycle domestique de l'eau et cycle naturel de l'eau : 1
- aménagement de l'espace : 6
- développement des territoires : 6
- promotion attractivité : 6
- environnement : 6
- inter-commission finance / administration générale : 1
- inter-commission promotion et attractivité / développement des territoires / aménagement de l'espace : 1

Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la Communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre celle-ci et les communes. Elles sont également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné.

Elles ont pour missions :

- de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- de déterminer les priorités du territoire autour d'un contrat partenarial établi pour les trois prochaines années (2018 – 2020) en matière de services non territorialisés, les investissements réalisés ou financés par l'agglomération ainsi que la contribution des territoires aux objectifs communautaires pour la mise en place de certaines politiques publiques d'envergure... ;
- d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des Pôles de Proximité ;

- de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

Le comité technique

Le comité technique, composé des élus et des organisations syndicales, est l'instance qui émet un avis sur les problématiques liées au personnel. Le comité a approuvé le schéma organisationnel de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Les comités techniques de 2017 ont validé les organigrammes des directions suivantes :

- Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction Administration Générale ;
- le Pôle de Proximité des Pieux ;
- le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin.

2. Le schéma organisationnel

L'architecture fonctionnelle de la Communauté d'agglomération du Cotentin, a pour finalité de poser les grands jalons permettant de garantir une administration efficace du territoire et définir notamment les liens entre les services centraux et les Pôles de Proximité. Ce schéma organisationnel est facilement aménagé pour intégrer de nouvelles directions générales suites aux évolutions structurelles.

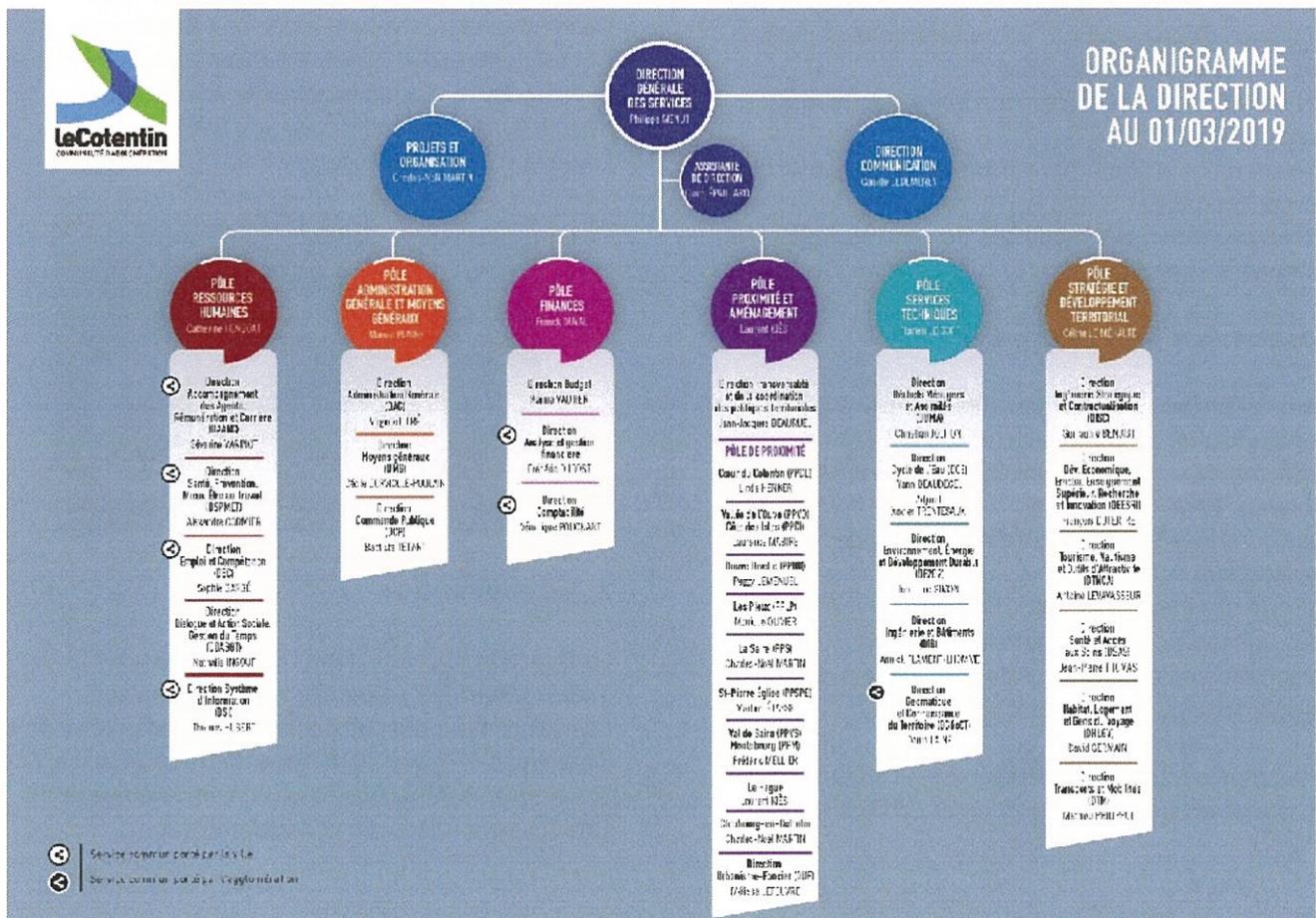
Administré par un Directeur Général des Services (DGS), les services centraux sont articulés autour de six pôles :

- pôle des ressources humaines ;
- pôle de l'administration et des moyens généraux ;
- pôle des finances ;
- pôle de la proximité et de l'aménagement ;
- pôle des services techniques ;
- pôle de la stratégie et du développement territorial.

Deux services dépendent directement du DGS : la cellule projets et organisation et la communication.

Enfin 11 Pôles de Proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, exercent en déconcentré les compétences optionnelles et facultatives : Cœur du Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, les Pieux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Église, Val de Saire, et les 2 Communes Nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.

Une partie des services sont mutualisés avec Cherbourg-en-Cotentin, selon des modalités qui ont été arrêtées en 2018 : services communs et mise à disposition de services, groupement de commande...



2 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. L'agenda social

La Communauté d'agglomération se dote progressivement de sa politique ressources humaines. Elle a inscrit ce travail dans un agenda social qui associe ses représentants.

Les grands chantiers de la Communauté d'agglomération du Cotentin depuis sa mise en place concerne : la rémunération et la carrière, les conditions de vie au travail, le dialogue social, sans oublier le développement des ressources, pour accompagner efficacement les besoins du personnel.

La mise en place du comité technique permet d'avoir l'instance d'échange pour poursuivre cette démarche. Les autres chantiers en cours :

- la définition des compétences futures et de leur organisation ;
- l'élaboration d'une organisation fonctionnelle et d'un organigramme ;
- la formalisation des modalités de mise en place des fonctions supports.

Les élections professionnelles

Le 6 décembre, les élections des représentants du personnel aux différentes instances ont été organisées par la Communauté d'agglomération du Cotentin. Elles concernent :

- les commissions administratives paritaires (catégories A, B et C) ;
- les comités techniques et CHSCT ;
- les commissions consultatives paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public (catégories A, B et C).

Elles représentent l'organisation de 7 scrutins. Le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 sur la

représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organismes consultatifs de la fonction publique impose que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales respectent la répartition femmes / hommes dans chaque catégorie au vu des effectifs au 1^{er} janvier 2018.

L'organisation des services du Cotentin

L'agglomération dispose d'un nouveau lieu, à l'Hôtel de l'Atlantique, rue Dom Pedro à Cherbourg-Octeville, qui permet de regrouper les agents du pôle stratégie et développement territorial. Sont ainsi regroupés les Directions des Transports et Mobilités, Développement Economique, Emploi, Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, Ingénierie Stratégique et Contractualisation, Centre Ressources Administratives et Financières, Tourisme, Nautisme et Outils d'Attractivité, Santé et Accès aux Soins, Habitat, Logement, Gens du voyage.



2. La prévention

La Direction Maintien dans l'Emploi – Mieux-Être au Travail (DSPMET) a débuté officiellement son intervention auprès des services de l'agglomération du Cotentin le 1^{er} mars 2018, date de création du service commun portant sur les ressources humaines entre Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération.

La prévention des accidents du travail et l'amélioration des conditions de travail

Le service prévention des conditions de travail accompagne les directions et les agents en apportant conseil et assistance sur différents points relevant de la prévention des risques professionnels.

Dans ce cadre les documents suivants ont été élaborés :

- processus de demande de formation santé et sécurité ;
- procédure en cas d'accident du travail ;
- documents amiante : livret sous-section 4, fiche d'exposition, mode opératoire, notice amiante.

Les conseillers de prévention dorénavant répartis par secteur d'intervention viennent en soutien des directions pour la mise en œuvre de ces dispositions.

L'accompagnement au mieux-être au travail

Le Service Maintien dans l'Emploi – Mieux-Être au Travail accompagne les agents dans une approche pluridisciplinaire et globale prenant en compte les problématiques professionnelles, de façon individuelle et collective. Cet éventail permet de travailler sur plusieurs sphères du mieux-être : professionnelles, bien sûr, mais également personnelles via le relais de l'assistante sociale du personnel, voire le recours aux prestations d'une psychologue du travail qui permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des agents dans le cadre du mieux-être au travail. Travailler sur les axes de santé physique, psychique et social répond ainsi à la définition de la santé par l'OMS. Le service ME-MET se tient toujours disponible pour conseiller et accompagner les agents dans l'instruction de leur dossier de reconnaissance de travailleur handicapé. 11 agents ont été accompagnés en 2018.

Le maintien en emploi des agents

De plus en plus d'agents sont confrontés à des problématiques de santé ayant des conséquences sur leur capacité à exercer leurs missions. L'équipe pluridisciplinaire de la DSPMET (médecin de prévention, conseiller de prévention, référent maintien en emploi) viennent ainsi en soutien des directions

les dispositions adaptées pour que l'agent puisse continuer à exercer ses activités. Dans le cas où les restrictions physiques sont importantes et les aménagements du poste impossibles, un travail de reclassement professionnel est engagé. 5 agents ont été accompagnés en 2018.

L'assistance sociale

L'agglomération a mis en place un suivi des personnels par une assistance sociale qui permet d'identifier les typologies personnelles et professionnelles des agents accompagnés et les typologies des entretiens.

La formation en santé et sécurité au travail

L'offre de formation interne en matière de sécurité au travail continue de s'étoffer. Le recrutement d'un troisième conseiller de prévention formateur va permettre de répondre aux nombreuses sollicitations. 262 agents ont été formés en 2018.

L'écoute psychologique

Le service d'écoute et d'accompagnement psychologique accompagne les agents qui connaissent des difficultés professionnelles mais aussi personnelles. En effet, certains événements de la vie peuvent altérer le bien-être des agents et leur qualité de vie et il n'est pas toujours possible d'y faire face seul. Il est mis en place une écoute attentive et l'accompagnement d'un spécialiste professionnel expert pour surmonter des difficultés psychologiques liées à :

- la vie professionnelle : surcharge de travail, climat organisationnel instable, conflits interpersonnels, violences internes ou externes, maintien dans l'emploi... ;
- la vie privée : difficultés familiales, violence, divorce, maladie, solitude, deuil... ;
- les dépendances : tabac, alcool, médicaments, alimentation... ;
- conseil aux encadrants : difficultés de management, gestion de comportements difficiles d'un agent ou d'une équipe, intégration d'un agent en reclassement... ;
- conseil à la direction : reclassement, addictions, souffrance des agents...

3. La mobilité interne

Depuis le 1^{er} mars 2018, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération ont mutualisé leur gestion des ressources humaines par la création d'un service commun. Cette mutualisation, ainsi que la volonté politique de favoriser la mobilité interne des agents de ces deux entités, a permis la mise en place d'un service dédié. Ce nouveau service intervient sur deux champs :

- l'accompagnement personnalisé des agents en souhait de reconversion ou mobilité professionnelle. Dans ce cadre, 65 agents ont été reçus par le service et 32 bénéficient d'un accompagnement par la conseillère en parcours professionnel ;
- les prises en charge par ce service dédié depuis l'adoption de cette politique en CTP de septembre dernier, 20 appels à mobilité interne ont donc été instruits par le service en 2018.

Au cours de l'année, 46 agents ville et CCAS ont bénéficié d'une mobilité interne, soit près d'un quart des recrutements effectués.

4. La communication interne

Les supports de communication

Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.

Les visites des pôles

Le président accompagné des vice-présidents en charge de l'animation des territoires et des ressources humaines visitent les pôles de territoire. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec le personnel et de répondre à leurs questions. Ces échanges sont également l'occasion pour le président de souligner la qualité du travail réalisé au service de la construction du Cotentin et notamment la mobilisation accrue de la part du personnel.

Les vœux aux agents

Le Directeur Général des Services et le président, ont adressé leurs vœux aux agents de l'agglomération à Montebourg le 18 janvier, Cherbourg-en-Cotentin le 19 janvier et Les Pieux le 24 janvier.

À cette occasion, la remise des médailles d'honneur du travail et les départs à la retraite ont été célébrés.



Pour mieux nous connaître, chaussons ensemble nos baskets !



L'agglomération a souhaité mobiliser le plus grand nombre afin de constituer une équipe aux couleurs de l'agglomération pour participer à la course « La Populaire », des 36^{èmes} foulées de la Presse de la Manche, course accessible au plus grand nombre. Un t-shirt a été remis à chacun des participants. Une occasion de se retrouver pour mieux se connaître et partager ainsi un moment fédérateur.

3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'État entend limiter les recours à l'emprunt des collectivités locales afin de maintenir le délai de désendettement en dessous de 12 années. Ce principe repose sur une comparaison des comptes administratifs du Budget Principal de l'année N-1 et de l'année N. Si le calcul s'avère être au-dessus du seuil fixé à 1,2% par arrêté de monsieur le Préfet de la Manche, la ville subira une sanction financière à hauteur de 100% du dépassement constaté, plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

C'est au travers de l'approbation du 1^{er} budget du Cotentin, le budget 2017 étant qualifié de consolidé, que nous portons l'ambition d'une agglomération résolument engagée dans la mise en œuvre de ses compétences et dans l'organisation des solidarités vis-à-vis des communes fondatrices. Cet engagement budgétaire assure une montée en puissance de notre collectivité et affirme sa capacité à assurer l'exercice des grands services publics, collecte des ordures ménagères, eau, assainissement, transports..., et le déploiement de projets structurants dans des conditions matérielles adaptées et mesurées.

Deux grands principes régissent le budget, d'une part le maintien d'une fiscalité attractive, avec la conservation des taux pratiqués l'année passée, fiscalité économique et ménage, d'autre part, le

soutien aux communes, car nous nous engageons à compenser, par la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), l'ensemble des pertes de Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) liées à la création de la Communauté d'agglomération.

C'est ainsi que nous affichons un budget qui laisse apparaître une situation saine, avec un encours de la dette s'élevant à 105 € par habitant, soit trois fois moins que les Communautés d'agglomération de strate similaire à la nôtre. Un budget qui nous laisse de réelles marges de manœuvre pour porter l'attractivité du Cotentin et un développement équilibré au profit de ses communes fondatrices.

Augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le pacte financier et fiscal adopté en décembre 2017 a défini les conditions de mise en œuvre d'une solidarité financière pour l'ensemble des communes membres. Conformément à la Charte de gouvernance et pour répondre aux enjeux de neutralisation des écarts de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) constaté sur l'ensemble du périmètre du Cotentin entre 2017 et 2018, cette DSC va connaître un accroissement significatif cette année. De 1,8 million d'euros en 2017, elle va passer à plus de 3,6 millions en 2018.

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

L'opération groupée d'audits énergétiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, la Communauté d'agglomération a lancé une opération collective d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires avec le soutien technique et financier de l'ADEME Normandie.

Elle concerne 11 bâtiments communaux et 2 bâtiments communautaires dont notamment plusieurs écoles maternelles et élémentaires. L'identification des bâtiments a fait l'objet d'un appel à candidature auprès des communes du territoire et de visites préalables.

L'audit énergétique permet d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de suggérer des actions de maîtrise des consommations pour favoriser une gestion rationnelle de l'énergie dans le patrimoine bâti. Les résultats seront livrés en 2019.

La réhabilitation énergétique du Cinéma « Le Richelieu » à Réville

L'agglomération a validé le projet de travaux de réhabilitation énergétique de l'équipement communautaire Le Cinéma « Le Richelieu ». Le projet de réhabilitation prévoit le remplacement de l'actuelle chaudière fuel par une « pompe à chaleur » plus respectueuse de l'environnement, ainsi que des travaux d'isolation des salles du cinéma. Ces travaux doivent débuter courant 2019.

L'isolation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire de Montebourg

Des travaux d'isolation par remplacement des menuiseries extérieures double vitrage ont été réalisés sur l'école élémentaire de Montebourg fin 2018.

2. Des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

La motorisation des bus

En lien avec l'évolution à venir du paysage des transports en commun sur son territoire, la Communauté d'agglomération a mené en 2018 plusieurs actions en faveur d'une motorisation plus propre de ses bus. Dans le cadre de l'opération Bus Nouvelle Génération, 4 bus hybrides à super condensateurs sont rentrés en exploitation en octobre. Ces bus, en accumulant de l'énergie à chaque accélération et décélération grâce aux super-condensateurs, fonctionnent sur la motorisation électrique lors de chaque phase arrêtée et ralentie, réduisant ainsi la pollution de l'air et de l'environnement sonore autour des points d'arrêt. Ces 4 bus hybrides bénéficient du soutien des fonds « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».



Au cours du mois de juin 2018, 4 bus au Gaz Naturel de ville (GNV) de constructeurs Heuliez, Iveco, Man et Mercedes, ont été testés sur des services réguliers du réseau Zéphir. L'objectif était d'évaluer en condition réelle la validité de cette technologie moins émettrice de polluants, et contribuer à l'évaluation de l'opportunité de conversion de la flotte.



Ce test s'est poursuivi par le recrutement à la fin de l'année d'un prestataire pour une étude plus complète sur les potentiels de chaque technologie de motorisation au regard des spécificités locales, dimension du réseau, topographie, desserte... Cette étude, qui ne démarrera réellement qu'en janvier 2019, est en lien avec l'étude sur le potentiel de méthanisation lié au gisement local des coproduits de l'agriculture.

3. Le développement des énergies renouvelables

Le Pôle de Proximité de Douve et Divette et le centre socio-culturel de Saint-Pierre-Église disposent respectivement d'un dispositif de chauffage en géothermie et d'une pompe à chaleur sur sondes verticales de géothermie.

La production des sites des exploitants privés

Depuis 2011, la SPEN prestataire de la communauté urbaine, valorise le biogaz produit par la fermentation des déchets de décharge par un système de cogénération.

4. Le développement des nouvelles pratiques

La dématérialisation des actes et des instances

La Communauté d'agglomération a commencé en 2018 le déploiement des applications métier Webdelib et Idelib qui permettent d'assurer le traitement dématérialisé des actes et des instances, depuis la production des projets par les services, l'envoi des séances aux élus, jusqu'à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Les avantages de ces outils sont nombreux, ils permettent un travail collaboratif facilité entre les services, la traçabilité et la sécurisation des actes, le gain de temps et de productivité. La dématérialisation des instances a été accueillie favorablement par les élus. Ils ont souhaité, dans leur majorité, être dotés des équipements numériques dédiés, telles les tablettes.

La dématérialisation du courrier

Dans le même esprit, la Communauté d'agglomération s'est dotée dernièrement d'un outil de dématérialisation du courrier intitulé Airs Courrier. Son déploiement est programmé pour 2019. Cette application permettra d'optimiser le traitement des flux entrants et sortants "multi-canal", que sont les courriers, mails et demandes des usagers. Cet outil rendra possible la numérisation et la transmission des documents sur l'ensemble des sites déconcentrés de la Communauté d'agglomération, en s'affranchissant des distances géographiques induites par une agglomération de cette taille. De nombreux avantages organisationnels sont attendus, assez comparables dans leurs effets à ceux observés avec la dématérialisation des actes. D'autres process de dématérialisation seront conduits en 2019 avec notamment la mise en œuvre du dispositif de pré-complainte en ligne.

La régie espace vert

La régie n'utilise plus de produits phytosanitaires dans les espaces ouverts au public, sauf les terrains de sport. Sur les sites non ouverts au public, des produits de phyto de bio contrôle à base d'acide pélargonique (issu du pélargonium odorant) sont utilisés. En complément, la régie :

- utilise d'une balayeuse avec une brosse métallique pour le désherbage des bordures de voiries ;
- utilise la binette manuelle pour le désherbage de bordures et des espaces stabilisés ;
- utilise le désherbage thermique à gaz pour bordures, bicouches, stabilisés ;
- broie les branches lors de tous les élagages et lors de la taille de certains massifs pour limiter les transports volumineux de branches vers les déchèteries (broyage directement dans le massif),
- utilise du broyage de bois récupéré lors des élagages et du broyage des sapins de Noël des communes du pôle, pour le paillage des massifs arbustifs et de pieds de haies pour limiter la pousse des adventices ;
- utilise du paillage à base de miscanthus dans les massifs de vivaces pour limiter la pousse des adventices, limiter la perte en eau et limiter les arrosages ;
- choisit des plantes adaptées aux nouveaux aménagements et fait une taille raisonnée des végétaux (sécateur manuel) afin de limiter les fréquences de tailles.

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1. Des achats intégrant les clauses sociales

Dans le cadre de son partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Communauté d'agglomération du Cotentin poursuit ses efforts dans l'application des dispositifs prévus par les textes pour favoriser l'insertion des publics en difficulté.

En 2018, 4 opérations portaient un objectif d'insertion qui ont permis la réalisation de 4 124 heures de travail. Elles ont concerné 26 demandeurs d'emploi et 7 entreprises, dont 3 du secteur de l'économie sociale et solidaire et insertion. Ces bénéficiaires de la clause sont des personnes en difficulté particulière d'accès à l'emploi puisque 70% étaient bénéficiaires du RSA et 38% demandeurs d'emploi de longue durée. 1/4 avaient moins de 26 ans et 1/5 avaient plus de 50 ans.

La collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages des Pôles de Proximité des Pieux, Saint-Pierre-Église, Montebourg et Côte des Isles ainsi que le broyage des déchets verts des particuliers ont fait l'objet de marchés réservés, c'est-à-dire confiés à des structures spécialisées d'insertion, telles ASTRE Environnement et la ECORECA.

Au travers d'autres opérations comme l'aménagement du centre nautique de Diélette, la restauration et l'entretien du cours d'eau de La Saire, l'entretien des espaces verts du site Ludiver, le nettoyage des véhicules communautaires, les services communautaires ont mobilisé l'insertion sociale comme condition d'exécution du marché ou critère de choix des entreprises.

2. Des achats intégrant l'environnement

En 2018, la Direction Commande Publique a lancé des marchés dits « transversaux », c'est-à-dire des marchés répondant aux besoins de l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération, comme la fourniture d'outillages ou de produits alimentaires.

La fourniture des outillages électroportatifs, thermiques et manuels comportait un critère environnemental : une attention particulière a été portée sur la réduction et la gestion des déchets d'emballages et la gestion de la réduction des nuisances liées au transport et à la livraison.

Des critères environnementaux et de performance en matière de développement des approvisionnements directs ont également été mis en œuvre pour l'appel d'offres sur les produits alimentaires. Ainsi, pour la majorité des produits frais issus de l'agriculture biologique, comme la viande, le lait, les fruits et légumes, la Communauté d'agglomération a émis des exigences sur les conditions et lieux de production, le nombre d'intermédiaires ainsi que les conditions et modes de transport des produits. Ces exigences se sont conjuguées à un allotissement très fin, plus de 40 lots, traduisant la volonté de respecter la saisonnalité des produits et la diversité de l'offre existante.

Un critère de performance environnementale, réduction des nuisances liées aux déplacements, a été pris en compte dans l'appel d'offres sur les vérifications périodiques des installations des bâtiments communautaires. Il existe également des clauses environnement dans les marchés publics d'assainissement, publics de voirie

La fourniture de produits alimentaires pour la restauration collective

Les nouveaux marchés de denrées alimentaires transversales sont étendus à l'agglomération, avec la prise en compte de critères d'environnement durable dans les différents lots et de circuits courts. Un questionnaire concerne les lots « Agriculture Biologique » et doit être obligatoirement complété par les candidats. Il est également demandé des éléments sur la « Performance environnementale de l'offre » :

- réduction du suremballage, hors palette et film de maintien ;
- emballages recyclables et/ou réutilisables ;
- optimisation des circuits de livraison et d'approvisionnement ;

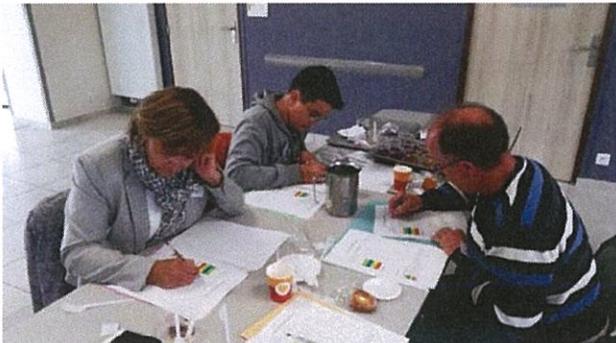
- gestion du parc, entretien, consommation et rejet des particules des véhicules ;
- éco-conduite ;
- obtention d'une certification environnementale en cours de validité ;
- mise en œuvre de la démarche éco-responsable environnementale pour le transport.

L'hygiène des locaux

Un marché transversal de produits respectant l'environnement avec l'ajout de produits d'origine biologique, avec la prise en compte de critères développement durable et biologique a été lancé.

Les élèves associés au choix des denrées des restaurants scolaires

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par l'agglomération concernant la fourniture de produits alimentaires pour les restaurants scolaires, un jury de dégustation a été constitué pour veiller à la qualité des produits, que ce soit sur des critères visuels, gustatifs... Marie et Léopold, deux élèves de 4^{ème} du collège Tiphaigne de la Roche situé à Montebourg, ont intégré le jury et analysé les échantillons présentés par les candidats.



Clause « environnement » de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Les deux aires d'accueil des gens du voyage de Cherbourg-en-Cotentin se situent dans le périmètre de protection de captage des eaux. Le gestionnaire chargé de garantir la propreté des lieux utilise des produits d'entretien de la marque « l'Arbre Vert », et protège ainsi la ressource en eau.

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Les labels

Une distinction au congrès d'AMORCE

L'agglomération du Cotentin a reçu une distinction pour le procédé de méthanisation et la valorisation par cogénération installés sur les stations d'épuration, au 32^{ème} congrès d'AMORCE, l'un des principaux rendez-vous des acteurs locaux de l'énergie, de l'économie circulaire, de l'eau et de l'assainissement.



Les labels de la charte d'entretien des espaces publics

Le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont remis les labels de la charte d'entretien des espaces publics qui vise à réduire les pesticides. La charte se décline en 3 niveaux : niveau 1 : traiter mieux, niveau 2 : traiter moins, niveau 3 : ne plus traiter du tout. 17 sites du Pôle de Proximité du Val de Saire ont été labellisés niveau 3 pour les déchèteries, gymnases...



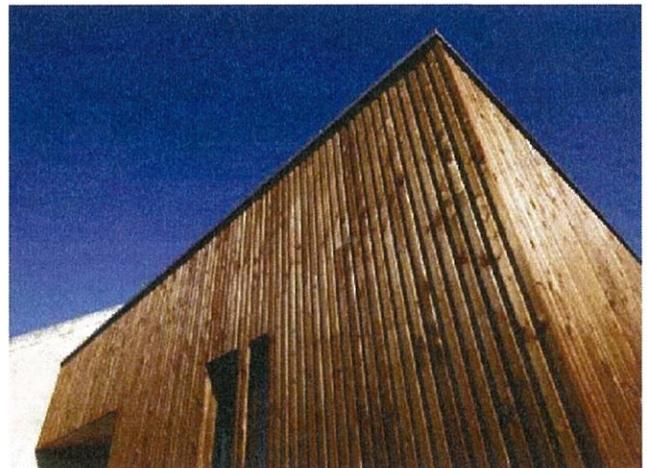
Le prix « Bien Manger en Normandie »

La restauration scolaire du Pôle de Proximité des Pieux a présenté son menu intitulé « Douceur printanière dans le pré normand » face aux 60 autres établissements de Normandie. Elle a été primée dans la catégorie « école primaire » du concours culinaire « Bien Manger en Normandie » organisé par la Région et le Département, sur la thématique « Rendre leur noblesse aux bas morceaux ».

2. L'opération HQE du centre socio-culturel de Saint-Pierre-Église

Le centre a été construit selon la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) qui a privilégié les choix suivants :

- chauffage par géothermie à sondes verticales ;
- toiture végétalisée ;
- parois extérieures à ossature bois, avec isolation intégrée en laine minérale, contreventement et membrane d'étanchéité à l'air ;
- double vitrage de performance thermique ;
- VMC double flux ;
- éclairage sur détecteur de présence ;
- bâchage des talus facilitant l'entretien.



3. Le Cotentin territoire 2030

La Communauté d'agglomération du Cotentin a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt de la région Stratégie « Territoire Durable 2030 » qui vise à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France, Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.



4. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la Communauté d'agglomération du Cotentin, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport d'activité de l'abattoir de Cherbourg.

Ces rapports sont consultables sur demande.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Affiché le 
ID : 050-200067205-20190418-DEL2019_037-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190418-DEL2019_037-DE



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ CE DOCUMENT SUR LE SITE www.lecotentin.fr
Délibération n° DEL2019_037

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190418-DEL2019_037-DE